

VI.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

ET

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1893.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique pour l'exercice 1895 s'élève à fr. 25,025,684 »
 Le Budget voté pour 1894 monte à (1). 25,660,433 »

La différence en plus pour l'année 1895 est de . . . fr. 1,365,251 »

Il est à remarquer qu'elle comprend une somme de 1,236,557 francs, affectée à des dépenses exceptionnelles portées antérieurement au Budget extraordinaire, ainsi qu'il est expliqué dans l'Exposé général.

Les modifications apportées aux crédits afférents au service ordinaire se traduisent par une augmentation de dépenses de 128,694 francs.

Elles sont expliquées ci-après, de même que les propositions relatives aux dépenses exceptionnelles.

PREMIÈRE SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.

CHAPITRE I^{er}.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 2. — *Traitement des fonctionnaires, etc.*

Crédit demandé pour 1895 fr. 494,100 »
 — voté pour 1894 490,700 »

AUGMENTATION . . . fr. 3,400 »

Il y a lieu de rattacher au crédit du personnel le traitement de 3,400 francs dont jouissait un agent de l'inspection des beaux-arts (art. 53, litt. b), récemment nommé commis rédacteur de première classe à l'Administration centrale.

ART. 5. — *Traitements de disponibilité, etc.*

Crédit demandé pour 1895 fr. 17,450 »
 — voté pour 1894 15,500 »

AUGMENTATION . . . fr. 1,950 »

La somme de 1,950 francs est destinée à payer les traitements d'attente de deux agents actuellement en congé pour motifs de santé, et qu'il y a lieu de placer en disponibilité.

(1) Dans ce montant de 25,660,433 francs ne sont pas compris les 500,000 francs de crédits supplémentaires alloués par l'article IV additionnel de la loi du 28 juin 1894 contenant les titres IV à X du Code électoral.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE II.

PENSIONS ET SECOURS.

ART. 8. — *Pensions dues par les anciennes caisses, etc.*

Crédit demandé pour 1893	fr.	210,000	»
— voté pour 1894		241,000	»
DIMINUTION	fr.	31,000	»

Ce crédit peut être diminué de 31,000 francs par suite de l'extinction des pensions. Aux développements du Budget, les chiffres des lettres ont été mis en concordance avec les besoins présumés de l'exercice 1893.

ART. 9. — *Suppléments de pensions, etc.*

Crédit demandé pour 1893	fr.	423	»
— voté pour 1894		339	»
DIMINUTION	fr.	134	»

Par suite d'extinction, la somme nécessaire pour 1893 se réduit à 423 francs.

ART. 10. — *Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux.*

Crédit demandé pour 1893	fr.	40,000	»
— voté pour 1894		39,000	»
AUGMENTATION	fr.	1,000	»

Il n'est pas encore possible de déterminer exactement l'influence qu'exercera sur les traitements des secrétaires communaux, pour 1893, la loi du 3 juillet 1894, qui apporte des modifications à l'article 111 de la loi communale.

Mais cette loi stipulant que, « dans tous les cas, les traitements actuels » restent acquis et ne peuvent être réduits tant que le titulaire reste en « fonctions », il est dès à présent certain qu'elle amènera une augmentation du montant total des traitements des secrétaires communaux et, par conséquent, une majoration du subside annuel que l'État doit verser à la Caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux, aux termes de l'article 4, 4^e, de la loi du 30 mars 1861.

Il est donc prudent de majorer quelque peu le crédit inscrit de ce chef à l'article 10 du Budget.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE IV.

AFFAIRES PROVINCIALES ET ÉLECTORALES.

ART. 17. — *Traitements des employés, gens de service, etc.*

Crédit demandé pour 1893	fr. 1,078,660 »
— voté pour 1894	1,076,249 »
AUGMENTATION	fr. 2,411 »

Cette faible majoration de crédit permettra d'accorder certaines augmentations, autorisées par les règlements, à des fonctionnaires et employés des administrations provinciales.

ART. 22 (ancien). — *Jetons de présence des membres et secrétaires des bureaux des élections législatives (crédit non limitatif).*

Par suite de la nouvelle législation électorale, le libellé de l'article 22 (ancien) doit être remplacé par les deux articles suivants, dont le texte a déjà été sanctionné, sauf de légères modifications, par l'article IV additionnel de la loi du 28 juin 1894 contenant les titres IV à X du Code électoral.

ART. 22. — *Indemnités de déplacement calculées d'après la base de l'article 75 du tarif criminel et dues aux juges de paix pour l'exécution de l'article 71 du Code électoral. — Frais de matériel, d'impressions et d'écritures nécessaires pour assurer l'exécution des dispositions du Code électoral relatives aux élections législatives.*

Crédit demandé pour 1893.	fr. 23,000 »
-----------------------------------	--------------

Des crédits supplémentaires, s'élevant ensemble à 100,000 francs, ont été votés, pour ces objets, et rattachés à l'article 22 du Budget de l'exercice 1894, par l'article IV additionnel de la loi du 28 juin 1894. Le montant de ces crédits a été réduit aux sommes présumées nécessaires en 1893.

ART. 23. — *Confection et distribution du papier électoral à fournir par l'État. — Jetons de présence et indemnités de déplacement dus aux membres des bureaux des élections législatives, en exécution de l'article 149 du Code électoral (crédit non limitatif).*

Crédit demandé pour 1893.	fr. 40,000 »
-----------------------------------	--------------

Les crédits d'ensemble 400,000 francs votés, par la loi du 28 juin 1894 précitée, pour l'exercice 1894, ont été réduits à 40,000 francs pour l'exercice 1893. Mais il est indispensable qu'ils soient déclarés *non limitatifs*.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE X.

SCIENCES ET LETTRES.

ART. 40. — *Observatoire royal; personnel, etc.*

Crédit demandé pour 1893	fr.	63,500	»
— voté pour 1894		64,500	»
AUGMENTATION	fr.	1,000	»

L'augmentation sollicitée, à prélever sur le crédit de l'article suivant (*Matériel*), doit permettre de régulariser la position d'un agent attaché à l'établissement depuis plusieurs années.

ART. 41. — *Observatoire royal; frais de matériel, etc.*

Crédit demandé pour 1893	fr.	35,000	»
— voté pour 1894		36,000	»
DIMINUTION	fr.	1,000	»

Transfert à l'article précédent.

ART. 42. — *Bibliothèque royale; personnel, etc.*

Crédit demandé pour 1893	fr.	96,900	»
— voté pour 1894		93,400	»
AUGMENTATION	fr.	3,500	»

Cette augmentation permettra d'accorder une amélioration de position à plusieurs agents qui se trouvent dans les conditions voulues pour obtenir une augmentation de traitement.

ART. 46. — *Archives générales du royaume à Bruxelles; personnel.*

Crédit demandé pour 1893	fr.	62,100	»
— voté pour 1894		60,100	»
AUGMENTATION	fr.	2,000	»

Cette majoration, provenant d'un transfert de l'article suivant (*Matériel*), doit servir à rémunérer les services rendus par le personnel attaché à la section sigillographique.

ART. 47. — *Archives générales du royaume à Bruxelles; matériel, etc.*

Crédit demandé pour 1893	fr.	10,200	»
— voté pour 1894		12,200	»
DIMINUTION		2,000	»

Transfert à l'article précédent.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE XI.

BEAUX-ARTS.

ART. 53. — *Institut supérieur et Académie royale des beaux-arts d'Anvers, etc.*

Crédit demandé pour 1893	fr.	459,003	»
— voté pour 1894		462,403	»
DIMINUTION	fr.	3,400	»

Transfert à l'article 2.

ART. 56. — *Musées royaux des arts décoratifs et industriels, etc. Personnel.*

Crédit demandé pour 1893	fr.	47,030	»
— voté pour 1894		45,630	»
AUGMENTATION.	fr.	1,400	»

L'augmentation sollicitée est nécessaire pour permettre d'accorder une amélioration de position à des agents très méritants dont le traitement n'a pas varié depuis plusieurs années.

ART. 57. — *Musées royaux des arts décoratifs et industriels, etc. — Matériel.*

Crédit demandé pour 1893	fr.	84,200	»
— voté pour 1894		64,200	»
AUGMENTATION.	fr.	20,000	»

Les crédits affectés actuellement aux dépenses de matériel ainsi qu'aux acquisitions sont devenus insuffisants.

Il est désirable que le Gouvernement puisse mettre à la disposition des comités intéressés les ressources nécessaires en vue d'assurer l'accroissement des collections nationales.

CHAPITRE XIII.

ENSEIGNEMENT MOYEN.

ART. 58. — *Sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons, à Nivelles et à Gand; personnel; traitements ou indemnités.*

Crédit demandé pour 1893	fr.	83,000	»
— voté pour 1894		82,200	»
AUGMENTATION.	fr.	800	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le crédit de 82,200 francs suffisant à peine à couvrir les dépenses fixes, il est nécessaire de pourvoir aux indemnités à allouer du chef du remplacement des titulaires empêchés pour motifs de santé.

ART. 89. — *Sections normales, etc. — Matériel.*

Crédit demandé pour 1893	fr.	11,000	»
— voté pour 1894		13,030	»
DIMINUTION	fr.	2,030	»

On propose la suppression du littéra c, dont voici le texte :

Continuation des bourses de 500 francs accordées aux anciens élèves de l'École normale des humanités et des sections normales flamandes, qui, par suite de la suppression de ces établissements, terminent leurs études à l'Université.

Tous les anciens élèves de l'École normale des humanités et des sections flamandes ayant terminé leurs études au mois d'août dernier, il n'y a plus lieu de leur continuer les bourses dont ils jouissaient sur les fonds de l'enseignement moyen.

Mais la diminution de crédit de 3,000 francs qui en résulte se réduit à 2,030 francs, par suite de la nécessité où l'on se trouve d'arrêter à la somme totale de 11,000 francs les budgets de matériel des sections normales moyennes

ART. 90. — *Jurys d'examen de l'enseignement moyen. — Frais de voyage, etc.*

Crédit demandé pour 1893	fr.	60,000	»
— voté pour 1894		60,200	»
DIMINUTION.	fr.	200	»

Ce crédit peut être fixé à la somme de 60,000 francs, en chiffres ronds.

ART. 92. — *Athénées royaux (loi du 1^{er} juin 1850) ; personnel, etc.*

Crédit demandé pour 1893.	fr.	3,363,664	»
— voté pour 1894		3,318,664	»
AUGMENTATION		45,000	»

La somme de 45,000 francs demandée permettra d'accorder certaines augmentations de traitement prévues par les arrêtés organiques et de payer des indemnités du chef de suppléances et de surcroît de travail imposé à un certain nombre de professeurs dans le but d'assurer l'exécution du programme d'enseignement moyen.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 98. — *Professeurs de l'enseignement moyen du 1^{er} et du 2^d degré sans emploi. Indemnités.*

Un seul professeur se trouvant encore dans le cas de recevoir l'indemnité prévue par cet article, il paraît rationnel de modifier comme suit le libellé actuel : *Indemnité à un professeur de l'enseignement moyen du premier degré sans emploi.*

ART. 99. — *Traitements de disponibilité, etc.*

Crédit demandé pour 1893.	fr.	132,197	»
— voté pour 1894.		103,625	»
AUGMENTATION	fr.	26,572	»

Cette somme de 26,572 francs représente le montant des traitements d'attente qui devront être alloués, à partir du 1^{er} janvier 1893, à douze titulaires à mettre en disponibilité dans le courant de décembre 1894.

ART. 100. — *Publication d'ouvrages classiques, etc.*

Crédit demandé pour 1893.	fr.	9,200	»
— voté pour 1894		10,000	»
DIMINUTION	fr.	800	»

Ce crédit peut être réduit sans inconvénient à 9,200 francs.

ART. 102 (nouveau). — *Frais de rédaction et de publication du quatorzième rapport triennal sur l'état de l'enseignement moyen.*

Crédit demandé pour 1893.	fr.	7,000	»
— voté pour 1894		»	»
AUGMENTATION.	fr.	7,000	»

Dépense périodique; même crédit que pour le rapport précédent.

CHAPITRE XIV.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

ART. 103. — *Traitements de l'inspecteur, etc, etc., des écoles normales.*

Crédit demandé pour 1893.	fr.	415,500	»
— voté pour 1894		415,525	»
DIMINUTION	fr.	25	»

Ce crédit peut être fixé à 415,500 francs, en chiffres ronds

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 107. — *Traitements et indemnités du personnel des établissements normaux de l'État, etc.*

Crédit demandé pour 1893	fr.	685,650	»
— voté pour 1894		702,000	»
DIMINUTION	fr.	16,350	»

Le crédit porté au littéra *b* de l'article 107 (Traitements de disponibilité, etc.) peut être fixé à 85,650 francs, soit une diminution de 16,350 francs.

ART. 108. — *Frais des jurys d'admission dans les écoles normales, etc.*

Crédit demandé pour 1893	fr.	20,000	»
— voté pour 1894		22,000	»
DIMINUTION	fr.	2,000	»

L'expérience a démontré qu'un crédit de 20,000 francs est suffisant pour payer les frais des jurys.

ART. 110. — *Amélioration et location des locaux et matériel des écoles et sections normales primaires de l'État.*

Crédit demandé pour 1893	fr.	70,950	»
— voté pour 1894	fr.	75,450	»
DIMINUTION	fr.	4,500	»

Le bail conclu pour la location des locaux de l'ancienne section normale de Louvain expire en 1893; un seul semestre de cette année devant être payé et le prix du loyer étant de 9,000 francs, on peut diminuer le crédit de 4,500 francs.

ART. 112. — *Frais des conférences des instituteurs, etc.*

Crédit demandé pour 1893	fr.	106,800	»
— voté pour 1894		100,000	»
AUGMENTATION	fr.	6,800	»

L'augmentation sollicitée permettrait l'adjonction à cet article du libellé suivant :

Récompenses aux instituteurs primaires communaux, adoptés ou subsidés, qui donnent avec le plus de succès l'enseignement théorique et pratique des notions d'agriculture; frais de visite des écoles tenues par les instituteurs concurrents; frais du jury; frais divers.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette proposition résulte d'études auxquelles le Gouvernement s'est livré à la suite d'un engagement pris vis-à-vis du Sénat dans la séance du 22 février 1893. (*Annales parlementaires*, pp. 134 et suiv.)

Il sera décerné un certain nombre de récompenses pécuniaires, les unes de 150 francs, les autres de 100 francs, et des mentions honorables.

Une première enquête sur le mérite des concurrents sera faite par les inspecteurs de l'enseignement primaire aidés dans chaque ressort par l'ingénieur agricole du Gouvernement. A la suite de cette enquête, chaque inspecteur principal dressera la liste des instituteurs qu'il propose pour les récompenses. Un jury spécial, nommé par le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique, sera chargé de dresser la liste définitive des instituteurs récompensés.

Les visites des inspecteurs de l'enseignement primaire compteront comme visites d'écoles et le Département de l'Agriculture supportera les frais de route des ingénieurs agricoles, tandis que le Département de l'Intérieur et de l'Instruction publique leur payera 10 francs par vacation.

ART. 114. — *Service annuel ordinaire des écoles primaires, etc.*

Crédit demandé pour 1893	fr. 8,847,000 »
— voté pour 1894	8,784,000 »

AUGMENTATION.	fr. 63,000 »
-----------------------	--------------

Il y a lieu d'augmenter de fr. 67,000 »
le crédit du service annuel ordinaire des écoles primaires (litt. a), pour permettre l'exécution de la circulaire ministérielle du 14 décembre 1884, concernant la répartition des subsides scolaires.

D'autre part, l'allocation de 100,000 francs, portée au litt. d du chef de subsides aux chefs des établissements normaux pour couvrir une partie des frais des écoles d'application, est devenue insuffisante. Pour couvrir les dépenses de ces écoles, on a dû pendant ces dernières années recourir à des prélèvements sur l'ensemble des crédits de l'article 114. Toutefois l'extension qu'a prise le service ordinaire de l'instruction primaire proprement dite par suite, notamment, de l'octroi de subsides aux écoles gardiennes et d'adultes libres, ne permettra plus désormais de recourir au même procédé et il a été reconnu nécessaire de porter ladite allocation à 116,000 francs, soit une augmentation de 16,000 »

ENSEMBLE.	fr. 83,000 »
-------------------	--------------

Mais on propose de diminuer l'allocation destinée à payer la part de l'État dans les traitements de disponibilité d'instituteurs primaires communaux (litt. e d'une somme de . . . fr. 20,000 »

Ce qui réduit l'augmentation totale de cet article à . . . fr.	63,000 »
--	----------

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 117. — *Musée scolaire national. — Personnel, etc.*

Crédit demandé pour 1895	fr.	4,500	»
— voté pour 1894		6,200	»
DIMINUTION.	fr.	1,700	»

ART. 118. — *Musée scolaire national. — Matériel, etc.*

Crédit demandé pour 1895	fr.	9,000	»
— voté pour 1894		10,000	»
DIMINUTION	fr.	1,000	»

Les crédits des articles 117 et 118 peuvent être réduits aux sommes indiquées.

ART. 120 (nouveau). — *Frais de rédaction et de publication du dix-septième rapport triennal sur la situation de l'enseignement primaire, etc.*

Crédit demandé pour 1895	fr.	9,000	»
— voté pour 1894		»	
AUGMENTATION.	fr.	9,000	»

Dépense périodique; même crédit que pour le rapport précédent.

DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.

CHAPITRE XVI.

SERVICES DIVERS.

ART. 122. — *Garde civique. — Armement et équipement des corps spéciaux.*

Crédit demandé : 300,000 francs.

Les corps spéciaux de la garde civique sont encore armés de fusils Comblain, modèle 1871, avec garniture et boîte de culasse en bronze phosphoreux.

La plupart de ces fusils sont usés et n'inspirent plus aux volontaires la confiance qu'ils doivent avoir dans leur armement; tous les corps du pays en réclament le remplacement. Le moment semble donc venu de réaliser cette réforme aussi nécessaire que patriotique.

Cinq mille fusils nouveaux avec accessoires paraissent suffire, pour le moment, à cette fin, et le Gouvernement propose d'affecter à la fabrication de ces armes un premier crédit de 300,000 francs.

D'après les données fournies par les commandes antérieures, la dépense totale ne dépassera pas 425,000 francs.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 125. — *Sciences, lettres et beaux-arts. — Acquisitions et commandes artistiques.*

Crédit demandé : 125,000 francs.

La somme dont il s'agit est pétitionnée à l'effet de poursuivre certains travaux de décoration artistique commencés pendant l'année 1894.

ART. 124. — *Ruines de l'abbaye de Villers.*

Crédit demandé : 50,000 francs.

Cette somme doit permettre de continuer l'exécution des travaux de restauration actuellement en cours.

ART. 125. — *Enseignement supérieur. — Construction, amélioration, ameublement et outillage scientifique des nouveaux locaux universitaires.*

Crédit demandé : 161,557 francs.

Cette somme se décompose comme suit :

Pour la construction.	fr.	43,057	»
Pour l'ameublement et l'outillage		118,500	»
TOTAL	fr.	161,557	»

Le crédit sollicité pour l'ameublement comprend notamment un subside de 100,000 francs pour le mobilier et l'aménagement du nouvel hôpital clinique de Liège.

ART. 126. — *Enseignement primaire. — Construction, ameublement, etc., de maisons d'écoles primaires.*

Crédit demandé : 600,000 francs.

Ce crédit est absolument indispensable pour permettre au Gouvernement d'accorder l'intervention ordinaire du Trésor public dans les dépenses à résulter de travaux urgents projetés par les communes.



PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut :

Sur la proposition de Nos Ministres de l'Intérieur et de l'Instruction publique et des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom, aux Chambres législatives, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique pour l'exercice 1895 est fixé :

1° Pour le service ordinaire, à la somme de vingt-trois millions sept cent quatre-vingt-neuf mille cent vingt-sept francs fr. 23,789,127 »

2° Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de un million deux cent trente-six mille cinq cent cinquante-sept francs . . . 1,236,557 »

Ensemble à la somme de vingt-cinq millions vingt-cinq mille six cent quatre-vingt-quatre francs fr. 25,025,684 »
conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 14 novembre 1894.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre de l'Intérieur
et de l'Instruction publique,*

J. DE BURLET.

Le Ministre des Finances,

P. DE SMET DE NAEYER.

(192)

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1895.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
PREMIÈRE SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.			
CHAPITRE I ^{er} .			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre.	21,000	593,750
2	Traitement des fonctionnaires, employés et gens de service; frais résultant du comité consultatif pour les questions de législation et d'administration générale . . (Les magistrats qui font partie du comité toucheront les indemnités de vacation, au même titre que les autres membres. La même observation s'applique à tous les conseils, jurys, commissions, etc., qui ressortissent au Département.)	494,100	
3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de menbles, éclairage, chauffage, menues dépenses; frais du <i>Bulletin du Ministère</i>	50,200	
4	Bibliothèque du Département: achat de livres, abonnements et souscriptions; frais d'impression, de brochage, de cartonnage et de reliure; confection du catalogue; matériel de la bibliothèque.	4,000	
5	Traitements de disponibilité pour les fonctionnaires et employés.	17,450	
6	Frais de route et de séjour; missions.	5,000	
CHAPITRE II.			
PENSIONS ET SECOURS.			
7	Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés de l'État ou à des professeurs et instituteurs communaux, et prenant cours en 1895 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année	52,000	406,925
8	Pensions dues par les anciennes caisses de prévoyance à des professeurs et instituteurs communaux (art. 5 de la loi du 16 mai 1876); intervention de l'État dans le paiement des pensions accordées ou à accorder à des veuves, enfants ou orphelins de fonctionnaires et employés de l'État et de professeurs et instituteurs, pour les années de participation aux caisses de prévoyance supprimées par la loi du 16 mai 1876 (art. 1 ^{er} de la loi du 31 mars 1884). Termes échus antérieurement au 1 ^{er} janvier 1895.	210,000	
9	Suppléments de pensions accordés en vertu de l'arrêté royal du 21 juin 1862, à des instituteurs communaux et restant dus au 1 ^{er} janvier 1895	425	
10	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux	40,000	
11	Restitution d'avances de parts de pensions faites au Trésor public par la Caisse des veuves et orphelins des professeurs, fonctionnaires et employés de l'administration de l'instruction publique, en conformité de la loi du 13 mars 1867	4,500	
A REPORTER. . . . fr.		506,925	1,005,675

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	506,925 °	1,005,675 °
12	Secours à d'anciens fonctionnaires, employés, instituteurs primaires et agents salariés par l'État, à leurs femmes ou enfants, qui, n'ayant pas droit à la pension ou jouissant d'une pension minime, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse	100,000 °	
CHAPITRE III.			
STATISTIQUE GÉNÉRALE.			
13	Jetons de présence des membres de la Commission centrale de statistique; indemnité du membre-secrétaire	5,500 °	
14	Vérification des registres de population; frais de déplacement; indemnités pour frais de rédaction de l'Annuaire statistique, des tableaux du mouvement annuel de la population et de l'état civil et autres travaux spéciaux du bureau de la statistique générale, de la Commission centrale ainsi que des commissions provinciales; traductions.	4,900 °	20,800 °
15	Frais de bureau de la Commission centrale et des commissions provinciales de statistique; frais de publication des travaux du bureau de statistique générale, de la Commission centrale ainsi que des commissions provinciales; frais d'achat, de réception et d'envoi de livres et autres documents; abonnements, souscriptions et reliures	12,600 °	
CHAPITRE IV.			
AFFAIRES PROVINCIALES ET ÉLECTORALES.			
16	Traitements des Gouverneurs, des membres des députations permanentes et des greffiers des provinces	440,800 °	
17	Traitements des employés, gens de service et gens de peine; traitements de disponibilité :		
	Province d'Anvers	111,050 °	
	— de Brabant.	159,845 °	
	— de la Flandre occidentale	136,755 °	
	— de la Flandre orientale	141,870 °	
	— de Hainaut.	151,200 °	
	— de Liège	127,250 °	
	— de Limbourg	91,110 °	
	— de Luxembourg	77,450 °	
	— de Namur	97,150 °	
	Somme à affecter éventuellement, avec les fonds à provenir des mutations, aux augmentations réglementaires	5,000 °	
	A REPORTER. . . . fr.	1,528,460 °	1,026,475 °

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT . . . fr.	1,528,460 »	1,026,475 »
18	Frais de bureau, d'impression, de reliure, entretien du mobilier, éclairage et chauffage des locaux des administrations provinciales; dépenses diverses et imprévues:		
	Province d'Anvers. 27,000 »		
	— de Brabant. 27,000 »		
	— de la Flandre occidentale 27,000 »		
	— de la Flandre orientale 27,000 »		
	— de Hainaut 31,000 »	235,900 »	
	— de Liège 31,500 »		
	— de Limbourg 20,700 »		
	— de Luxembourg 20,700 »		
	— de Namur 24,000 »		
19	Traitements et émoluments des commissaires d'arrondissement; traitements des employés; traitements de disponibilité:		2,385,260 »
	Traitements des commissaires 211,500 »		
	Frais de bureau 43,400 »		
	Traitements des employés 186,000 »	470,900 »	
	Frais et travaux extraordinaires pour la revision des listes électorales à mettre à exécution le 1 ^{er} juin 1895 50,000 »		
20	Frais de route et de tournées; missions, fournitures et travaux relatifs au placement, à l'entretien et à l'amélioration des bornes-frontières du royaume	45,000 »	
21	Revision des listes électorales; frais d'instances mis à charge de l'État; répartition des électeurs en sections; confection des extraits des listes électorales par sections. — Abonnement à un recueil de jurisprudence électorale; frais d'impression; achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration pour le service spécial de l'administration des affaires provinciales et communales	40,000 »	
22	Indemnités de déplacement calculées d'après la base de l'article 75 du tarif criminel et dues aux juges de paix pour l'exécution de l'article 71 du Code électoral. — Frais de matériel, d'impressions et d'écritures nécessaires pour assurer l'exécution des dispositions du Code électoral relatives aux élections législatives.	25,000 »	
23	Confection et distribution du papier électoral à fournir par l'État. — Jetons de présence et indemnités de déplacement dus aux membres des bureaux des élections législatives, en exécution de l'article 149 du Code électoral (crédit non limitatif)	40,000 »	
	A REPORTER. . . fr.		3,411,735 »

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	»	3,411,735 .
	CHAPITRE V.		
	MILICE.		
24	Indemnités aux membres civils des conseils de milice et aux commissaires d'arrondissement; aux Gouverneurs de province et aux membres des députations permanentes appelés à faire partie des commissions provinciales ou des conseils de revision; aux secrétaires de milice, ainsi qu'aux agents faisant fonctions de secrétaire auprès des commissions provinciales et des conseils de revision. Vacations des médecins et chirurgiens. Frais de recours en cassation. Traductions.	120,000 .	140,000 .
25	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires à l'exécution des lois sur la milice. Matériel indispensable aux opérations de la milice. Achat et reliure d'ouvrages concernant la milice. Dépenses diverses.	20,000 .	
	CHAPITRE VI.		
	GARDE CIVIQUE.		
26	Inspection générale et commandements supérieurs: traitements, indemnités, frais de route et de séjour; frais de bureau.	22,300 .	134,400 .
27	Magasin central d'armement et d'équipement; outillage, entretien, chauffage et éclairage des locaux. Achat, entretien et réparation d'armes et d'objets d'équipement. Achat d'ouvrages et de publications intéressant la garde civique. Impressions et reliures . .	10,500 .	
28	Personnel du magasin central d'armement et d'équipement. Traitements, indemnités, salaires, frais de route et de séjour.	7,500 .	
29	Tir national: prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie; frais d'organisation des grands concours annuels; dépenses diverses	44,000 .	
30	Personnel permanent du Tir national	7,100 .	
31	Subsides pour la construction de tirs et l'encouragement de tirs à la cible aux armes de guerre dans les villes ou communes rurales; prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, trophées — prix de tir	43,000 .	
	CHAPITRE VII.		
	FÊTES NATIONALES.		
32	Frais de célébration des fêtes nationales; frais d'illumination	34,000 .	34,000 .
	A REPORTER. . . . fr.	»	3,720,135 .

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	Report. fr.		3,720,135 .
	CHAPITRE VIII. DÉCORATION CIVIQUE ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.		
33	Décoration civique: achat des insignes, impression des diplômes et frais de distribution. .	17,000 .	} align="right">20,000 .
34	Récompenses pécuniaires pour actes de courage, de dévouement et d'humanité; traduction et expédition des diplômes.	3,000 .	
	CHAPITRE IX. LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.		
35	Pensions de 1,200 francs en faveur des décorés de la Croix de fer et des blessés de Septembre dont les titres ont été reconnus avant le 1 ^{er} novembre 1864; subsides de 400 francs à leurs veuves et orphelins; subsides de 300 francs aux veuves de Légionnaires qui n'ont pas été pensionnés; subsides annuels de 900 francs aux décorés de la Croix commémorative de 1850 nécessiteux; subsides de 500 francs à leurs veuves qui se trouvent dans le besoin; subsides ou secours extraordinaires aux décorés de la Croix de fer et de la Croix commémorative, aux blessés de Septembre et à leurs familles. (Crédit non limitatif.)	310,000 .	310,000 .
	CHAPITRE X. SCIENCES ET LETTRES.		
30	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques; voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de l'archéologie nationale; location d'une table d'études à la station zoologique de Naples; part contributive de la Belgique dans les frais de publication d'un dictionnaire étymologique de la langue néerlandaise; subsides aux veuves et aux orphelins délaissés par les littérateurs Gaucet, Denis Sotiau et H. Van Peene; secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin, ou aux familles de littérateurs ou savants décédés; sociétés littéraires et scientifiques; prix quinquennaux et décennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1845, du 6 juillet 1851 et du 20 décembre 1882; souscriptions; acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires; acquisition et reliure d'ouvrages scientifiques ou littéraires pour le service spécial de l'administration des lettres et des sciences. Frais du bureau de l'Union internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques; frais d'impression et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 30 septembre 1887; dépenses diverses; encouragements à la littérature et à l'art dramatique (littéraire et musical); publication de documents rapportés de pays étrangers; continuation de la publication des actes des anciens États généraux; publication d'une bibliographie nationale (Y compris 27,700 francs en charge extraordinaire et temporaire.)	161,100 .	
	A REPORTER. fr.	161,100 .	4,050,135 .

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	181,100 *	4,050,135 *
37	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique; dépenses ordinaires et subsides extraordinaires à l'Académie royale de Belgique, afin de la mettre à même d'augmenter le chiffre des prix pour les principales questions portées aux programmes de ses concours; examen et jugement des concours de la fondation De Keyn; publication d'une collection des grands écrivains du pays; publication des <i>Chroniques belges inédites</i> ; rédaction et publication de la table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés, concernant l'histoire de la Belgique; publication d'une biographie nationale; publication de la correspondance du cardinal de Granvelle.	106,273 *	
38	Académie royale flamande de langue et de littérature. — Dépenses ordinaires et location d'un local; publication des anciens monuments de la littérature flamande.	24,400 *	
39	Palais des Académies. — Traitement et salaire du personnel; chauffage, éclairage et frais d'entretien.	8,850 *	
40	Observatoire royal; personnel; salaire des gens de service.	65,500 *	
41	Observatoire royal; frais de matériel; acquisition d'instruments; impressions	55,000 *	
42	Bibliothèque royale; personnel; rédaction du catalogue général	96,000 *	
43	Bibliothèque royale; matériel et acquisitions	85,700 *	
44	Musée royal d'histoire naturelle; personnel et frais d'études des collections	92,200 *	
45	Musée royal d'histoire naturelle; matériel et acquisitions. (Y compris 18,000 francs en charge extraordinaire et temporaire)	52,250 *	879,025 *
46	Archives générales du royaume à Bruxelles; personnel	62,100 *	
47	Archives générales du royaume à Bruxelles; matériel; atelier de reliure pour la restauration des documents; collection sigillographique	19,200 *	
48	Archives de l'État dans les provinces; personnel.	63,350 *	
49	Frais de publication des <i>Inventaires des archives</i> ; frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives; recouvrement d'archives restées au pouvoir de gouvernements étrangers; frais de classement, de copie et de transport, etc.; inspection des archives communales. (Y compris 8,000 francs en charge extraordinaire et temporaire.)	15,200 *	
CHAPITRE XI.			
BEAUX-ARTS.			
<i>Encouragements en faveur des arts plastiques et graphiques.</i>			
50	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes vivants ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux établissements publics, aux communes et aux provinces, pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art; travaux de peinture murale avec le concours des communes et des établissements intéressés; encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux beaux-arts; subsides; souscriptions et acquisitions d'un intérêt artistique ou archéologique; subsides à des fabriques d'église, à titre		
	A REPORTER. fr.		4,929,168 *

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.		4,020,158 .
	d'encouragement pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu; subsides aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, aux expositions organisées à l'étranger dans l'intérêt de l'École belge; subsides et encouragements à des artistes qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays, dans l'intérêt de leurs études; missions; secours aux familles d'artistes décédés; frais relatifs aux grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; ateliers à Rome; acquisition et reliure d'ouvrages pour le service spécial de la direction générale des beaux-arts; frais de réception, de déballage et de réemballage, etc., d'œuvres d'art envoyées à l'examen ou à d'autres titres; dépenses diverses	350,250 .	
51	Expositions générales des beaux-arts; part d'intervention de l'État dans les frais d'acquisition, pour les musées locaux, d'œuvres d'art envoyées aux expositions	40,000 .	
52	Palais des beaux-arts, à Bruxelles. Traitement du gardien. Frais de chauffage, d'éclairage et d'entretien des locaux	8,850 .	
	<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.</i>		
53	Institut supérieur et Académie royale des beaux-arts d'Anvers; dotation de l'État destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel, du matériel et des acquisitions pour le musée ancien. — Académies et écoles de dessin autres que l'Académie d'Anvers; École des arts décoratifs de Bruxelles; subsides, dotations, acquisitions de modèles, de médailles et de livres destinés aux académies et écoles de dessin et frais d'entretien et de conservation desdits objets — Inspection des beaux-arts, des académies et des écoles; travaux d'écritures et autres incombant spécialement au service des académies et des écoles; conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin; subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études; grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; pensions des lauréats; reproduction des objets d'art destinés aux échanges internationaux et frais relatifs à ces échanges; dépenses diverses	459,005 .	
	<i>Musées royaux de peinture et de sculpture; musée Wiertz</i>		
54	Musées royaux de peinture et de sculpture; personnel. — Musée moderne; surveillance. — Musée Wiertz; frais de surveillance et traitement du conservateur	44,000 .	
55	Musées royaux de peinture et de sculpture; matériel et acquisitions; frais d'impression des catalogues. — Musée moderne; conservation, entretien, chauffage, mobilier, frais divers et imprévus. — Musée Wiertz; matériel et frais d'entretien	84,760 .	
56	Musées royaux des arts décoratifs et industriels; musée d'ethnographie; musée d'armes, d'armures et d'artillerie. — Personnel	47,050 .	
57	Musées royaux des arts décoratifs et industriels; musée d'ethnographie; musée d'armes, d'armures et d'artillerie; matériel; acquisitions pour la section des antiquités et des chefs-d'œuvre des anciennes industries d'art, pour le musée d'armes, d'armures et d'artillerie, et pour le musée d'ethnographie. Frais d'impression et de vente du catalogue. Dépenses diverses.	84,200 .	1,890,769 .
	<i>Monuments publics.</i>		
58	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique; subsides aux villes et aux provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables	75,000 .	
	<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art.</i>		
59	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments; subsides pour la restauration et la conservation des objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'État qui ont un intérêt exclusivement historique	86,000 .	
	A REPORTER . . . fr.	1,380,015 .	6,825,927 .

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (suite)**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	1,280,015 »	6,825,927 »
60	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église pour restaurations artistiques aux édifices religieux classés comme monuments	100,000 »	
61	Commission royale des monuments. Personnel.	13,950 »	
62	Commission royale des monuments. Jetons de présence des membres de cette commission; frais de voyage des membres, du secrétaire et de deux dessinateurs; bibliothèque, mobilier, chauffage, impressions, frais de bureau, achat d'instruments; compte rendu des séances générales, indemnités des sténographes et frais de publication.	20,200 »	
63	Frais de route et de séjour et jetons de présence des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique adjoints à la commission royale des arts et des monuments; frais de route et de séjour des membres correspondants de cette commission.	5,000 »	
64	Bulletin des commissions d'art et d'archéologie; rédaction, publication; dépenses diverses.	2,500 »	
	<i>Encouragements en faveur de l'art musical.</i>		
65	Conservatoire royal de musique de Bruxelles. — Dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. — Cours élémentaire de musique	164,820 »	
66	Conservatoire royal de musique de Liège. — Dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel.	79,758 »	
67	Conservatoire royal de musique de Gand — Dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel.	54,526 »	
68	Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales. Inspection des écoles de musique; acquisition de livres et de médailles destinés aux lauréats des concours et aux élèves des écoles de musique. Dépenses diverses. Bourses d'études en faveur des élèves des conservatoires royaux et d'autres écoles de musique. Subsides et encouragements à des artistes musiciens qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; missions; subsides et souscriptions en faveur de publications et d'auditions d'œuvres musicales; concerts nationaux; secours aux familles d'artistes décédés. Publication des œuvres des anciens musiciens belges; frais relatifs aux grands concours de composition musicale; pensions des lauréats de ces concours; dépenses diverses. Conseil de perfectionnement des études musicales (y compris 11,000 francs en charge extraordinaire et temporaire) (Une somme de 20,000 francs pourra être, le cas échéant, transférée de l'art. 68 à l'art. 63 du Budget).	178,000 »	
	CHAPITRE XII.		
	ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.		
69	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur traitement du secrétaire . .	1,000 »	
70	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur; Frais de route et de séjour des membres du Conseil; impressions, autographes, copies et autres travaux ordonnés par ledit Conseil. Bibliothèque: acquisition d'ouvrages et reliures. Dépenses et frais divers.	2,000 »	
71	Traitements du personnel enseignant et du personnel administratif des deux Universités de l'État; traitements de disponibilité	1,368,728 »	
72	Matériel des Universités de l'État et de leurs dépendances, y compris le service des cliniques. Indemnité temporaire de logement, chauffage et éclairage à l'administrateur-inspecteur de l'Université de Liège.	553,540 »	
	A REPORTER. . . . fr.	1,725,288 »	6,825,927 »

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . fr.	1,725,268 »	6,825,927 »
73	Bourses universitaires ; bourses de voyage ; frais de concours pour la collation de ces bourses.	111,000 »	
74	Jurys d'examen constitués par le Gouvernement pour la collation des grades académiques ; frais de voyage et indemnités de vacation aux membres des jurys	60,000 »	
75	Jurys d'examen constitués par le Gouvernement pour la collation des grades académiques ; matériel ; salaire des huissiers et indemnités aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels d'organisation	3,000 »	
76	Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890 sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires ; frais de voyage et indemnités de vacation aux membres du jury ; frais du jury d'homologation siégeant en matière électorale, par application de l'article 17, litt. f, de la loi du 12 avril 1894	11,000 »	1,939,768 »
77	Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890 ; matériel ; salaire de l'huissier et frais divers ; frais du jury d'homologation siégeant en matière électorale.	1,500 »	
78	Commission d'entérinement. — Frais de route et de séjour et indemnités de séance aux membres. Matériel de la commission.	4,000 »	
79	Commission d'entérinement. — Indemnité du commis.	2,000 »	
80	Concours universitaires ; frais de ces concours ; impression des mémoires couronnés et d'autres ouvrages intéressant les Universités	6,000 »	
81	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du personnel des Universités et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de l'enseignement supérieur. Souscriptions	14,000 »	
CHAPITRE XIII.			
ENSEIGNEMENT MOYEN.			
82	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. Traitement du secrétaire	2,000 »	
83	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. Frais de route, de séjour et de séance des membres du Conseil ; impressions, autographes, copies et autres travaux ordonnés par ledit Conseil. Bibliothèque : acquisition d'ouvrages et reliures. Dépenses et frais divers	4,000 »	
84	Inspection des établissements d'instruction moyenne : personnel, traitements et indemnités.	24,500 »	
85	Inspection des établissements d'instruction moyenne ; frais de voyage ; missions ; rémunérations ; frais de bureau	10,800 »	
86	Inspection de l'enseignement de la gymnastique ; traitement de l'inspecteur	7,000 »	
87	Inspection de l'enseignement de la gymnastique ; frais de route et de séjour (Service mixte avec l'administration de l'enseignement primaire.)	3,000 »	
	A REPORTER fr.	51,100 »	8,765,695 »

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	51,100 .	8,765,695 .
88	Sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons, à Nivelles et à Gand; personnel; traitements ou indemnités. Sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur pour filles, à Bruxelles et à Liège; personnel; traitements ou indemnités. Indemnité de logement, chauffage et éclairage de l'ancien directeur de l'École normale des humanités supprimée à Liège. Traitement d'un ancien professeur de gymnastique au même établissement	83,000 .	
89	Sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons, à Nivelles et à Gand; matériel. Sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur pour filles, à Bruxelles et à Liège; matériel	11,000 .	
90	Jurys d'examen de l'enseignement moyen. Frais de voyage, de séance et de vacation; indemnités et rémunérations de toute espèce	60,000 .	
91	Jurys d'examen de l'enseignement moyen; matériel	2,500 .	
92	Athénées royaux (loi du 1 ^{er} juin 1850); personnel, traitements, indemnités, suppléments de minerval, subsides. Athénées ou collèges royaux (loi du 15 juin 1881); personnel, traitements, indemnités, suppléments de minerval, subsides. Écoles moyennes (loi du 1 ^{er} juin 1850); personnel, traitements, indemnités, subsides. Écoles moyennes (loi du 15 juin 1881); personnel, traitements, indemnités, subsides. Complément de traitement à des professeurs d'athénée attachés provisoirement à certains collèges communaux. Indemnités à des membres du personnel des athénées et des écoles moyennes de l'État atteints par des malheurs de famille (secours, frais de maladie et de funérailles)	3,363,664 .	3,976,232 .
93	Athénées ou collèges royaux. Sections industrielles et commerciales. Fréquentation des cours de l'Institut supérieur de commerce à Anvers	4,000 .	
94	Écoles moyennes. — Bourses.	33,000 .	
95	Établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne du premier et du second degré pour garçons. Subsidés aux provinces et aux communes	154,371 .	
96	Établissements communaux d'enseignement moyen pour filles. Subsidés	32,000 .	
97	Concours général entre les établissements d'instruction moyenne. Frais de route et de séjour des délégués; indemnités aux membres des jurys, aux personnes adjointes à ces jurys, ainsi qu'aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels et d'organisation. Impressions; fournitures et frais divers	20,700 .	
98	Indemnité à un professeur de l'enseignement moyen du premier degré sans emploi	2,000 .	
99	Traitements de disponibilité des membres du personnel administratif et enseignant des établissements normaux d'instruction moyenne, des établissements d'instruction moyenne dirigés par l'État et des inspecteurs de ces établissements	152,197 .	
100	Publication d'ouvrages classiques ou intéressant l'enseignement moyen. Encouragements; subsides; souscriptions; achats; missions dans l'intérêt de l'enseignement moyen; frais de voyage; indemnités; frais d'impressions pour le service spécial de l'administration de l'enseignement moyen	9,200 .	
	A REPORTER fr.	3,987,732 .	12,741,927 .

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	3,967,732 .	12,741,027 .
101	Formation d'une bibliothèque d'ouvrages de philologie et d'histoire, à l'usage des professeurs des établissements d'instruction moyenne soumis au régime de la loi du 1 ^{er} juin 1850. Acquisitions; reliures et autres dépenses	1,500 .	
102	Frais de rédaction et de publication du quatorzième rapport triennal sur l'état de l'enseignement moyen	7,000 .	
CHAPITRE XIV.			
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.			
103	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire; traitement du secrétaire. . .	2,000 .	
104	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire; frais de route aux membres; jetons de présence aux membres et aux fonctionnaires appelés, par l'arrêté royal du 2 février 1885, à prendre part aux travaux du Conseil; impressions, autographes, copies et autres travaux ordonnés par ledit Conseil; acquisitions d'ouvrages, reliures, dépenses et frais divers	3,800 .	
105	Traitements de l'inspecteur, de l'inspectrice et du vérificateur des économes des écoles normales; traitements des inspecteurs principaux; traitements des inspecteurs cantonaux. Traitements de disponibilité.	413,500 .	
106	Frais de voyage de l'inspecteur, de l'inspectrice et du vérificateur des économes des écoles normales. Indemnités casuelles pour la visite des écoles et autres services : 1 ^o aux inspecteurs principaux; 2 ^o aux inspecteurs cantonaux; 3 ^o aux inspectrices déléguées. Indemnités de résidence à des inspecteurs cantonaux	150,000 .	11,041,200 .
107	Traitements et indemnités du personnel des établissements normaux de l'État. Traitements de disponibilité des membres du personnel des établissements normaux de l'État. Cours normaux temporaires pour les instituteurs et les institutrices des écoles communales et des écoles adoptées. Indemnités aux personnes chargées de ces cours. Indemnités aux membres des jurys chargés des examens de capacité pour l'enseignement de diverses branches ayant fait l'objet de cours normaux temporaires. Frais divers. . .	685,650 .	
108	Frais des jurys d'admission dans les écoles normales et les sections normales primaires de l'État; frais des jurys de sortie dans les écoles normales et les sections normales de l'État, ainsi que dans les écoles normales agréées; frais des jurys d'examen d'instituteur et d'entérinement, institués en vertu des art. 8 et 17 de la loi du 20 septembre 1884 . .	20,000 .	
109	Frais d'impression, achat de registres et fournitures diverses pour le service spécial de l'administration de l'enseignement primaire	6,000 .	
110	Amélioration et location des locaux et matériel des écoles et sections normales primaires de l'État	70,050 .	
111	Bourses aux élèves des écoles normales et des sections normales de l'État et des écoles normales agréées.	200,000 .	
	A REPORTER. . . . fr.	1,553,000 .	23,785,127 .

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	1,555,000 •	25,785,127 •
112	Frais des conférences des instituteurs. Frais des conférences agricoles et horticoles des instituteurs. Achat de spécimens d'arbres fruitiers et de graines. Récompenses aux instituteurs primaires communaux adoptés ou subsidés, qui donnent avec le plus de succès l'enseignement théorique et pratique des notions d'agriculture; frais de visite des écoles tenues par les instituteurs concurrents; frais du jury; frais divers.	100,800 •	
113	Construction, acquisition, amélioration et ameublement de maisons d'école; frais de surveillance et de contrôle; frais de confection de meubles et de plans types.	100,000 •	
114	Service annuel ordinaire des écoles primaires communales et adoptées; subsides aux communes et aux écoles adoptées par le Gouvernement en exécution de l'article 4, 5 ^e alinéa, de la loi du 20 septembre 1884. Subsides extraordinaires aux communes. Subsides pour l'enseignement des travaux manuels dans les écoles primaires communales ou adoptées pour garçons. Subsides aux chefs des établissements normaux pour couvrir une partie des frais des écoles d'application. Part de l'Etat dans les traitements de disponibilité d'instituteurs primaires communaux pour 1895 et exceptionnellement pour les exercices antérieurs. Subsides spéciaux aux communes qui appellent à des emplois dans leurs écoles primaires des instituteurs jouissant d'un traitement de disponibilité. Service annuel ordinaire des écoles gardiennes. Service annuel ordinaire des cours d'adultes	8,847,000 •	
115	Subsides aux écoles primaires non adoptées mais réunissant les conditions d'adoption énumérées à l'article 9 de la loi du 20 septembre 1884	500,000 •	
116	Concours : 1 ^o entre les élèves des écoles primaires; 2 ^o entre les élèves des écoles d'adultes. Récompenses aux élèves qui se distinguent dans les concours; indemnités aux membres des jurys, aux surveillants, ainsi qu'aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels et d'organisation. Impressions, fournitures et frais divers.	60,000 •	
117	Musée scolaire national. — Personnel; traitements et indemnités	4,500 •	
118	Musée scolaire national. — Matériel; frais d'administration; expositions pédagogiques en Belgique et à l'étranger.	9,000 •	
119	Publications intéressant l'instruction primaire; abonnements; souscriptions; acquisition d'ouvrages pour les bibliothèques des écoles normales et pour les bibliothèques cantonales. Frais des bibliothèques des conférences cantonales et des musées scolaires cantonaux; achat de collections et d'appareils; meubles; frais d'impression de catalogues; indemnités aux instituteurs chargés de la tenue des bibliothèques et de la conservation des collections scientifiques. Missions, frais de voyage et travaux extraordinaires dans l'intérêt du service de l'enseignement primaire.	51,000 •	
120	Frais de rédaction et de publication du dix-septième rapport triennal sur la situation de l'enseignement primaire (années 1891, 1892 et 1893) et fourniture d'exemplaires de ce rapport pour le service de l'administration centrale	9,000 •	
CHAPITRE XV.			
DÉPENSES IMPRÉVUES.			
121	Dépenses imprévues non libellées au Budget. — Secours à accorder aux familles pour frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires décédés ou d'agents pensionnés qui se trouvent dans une situation malheureuse	6,000 •	6,000 •
	TOTAL. fr.	•	25,789,127 •

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	•	23,780,127 •
	DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
	CHAPITRE XVI.		
	SERVICES DIVERS.		
122	Garde civique. — Armement et équipement des corps spéciaux	500,000 •	1,230,557 •
123	Sciences, lettres et beaux-arts. — Acquisitions et commandes artistiques	125,000 •	
124	Ruines de l'abbaye de Villers	50,000 •	
125	Enseignement supérieur. — Construction, amélioration, ameublement et outillage scientifique des nouveaux locaux universitaires	161,557 •	
126	Enseignement primaire. — Construction, ameublement, etc., de maisons d'écoles primaires.	600,000 •	
	ENSEMBLE. fr.	•	23,025,684 •

(206)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

ET

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

pour l'exercice 1898.

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																				
PREMIÈRE SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.																																																						
CHAPITRE I ^{er} .																																																						
ADMINISTRATION CENTRALE.																																																						
1		Traitement du Ministre																																																				
a.		— des fonctionnaires, employés et gens de service 489,100																																																				
<table><tr><th>DÉSIGNATION PAR GRADES.</th><th>NOMBRE réglementaire d'agents.</th><th>CLASSE.</th><th>TRAITEMENT par an.</th><th>MONTANT de la dépense.</th><th>Observations.</th></tr><tr><td>Secrétaire général</td><td>1</td><td>"</td><td>12,000</td><td rowspan="9">489,100</td><td></td></tr><tr><td>Directeurs généraux</td><td>5</td><td>"</td><td>10,000 à 12,000</td><td></td></tr><tr><td>Directeurs</td><td>7</td><td>"</td><td>Max. 8,000</td><td></td></tr><tr><td>Chefs de division</td><td>9</td><td>"</td><td>Max. 6 500</td><td></td></tr><tr><td>Chefs de bureau</td><td>15</td><td>"</td><td>Max. 5 000</td><td></td></tr><tr><td>Commis rédacteurs</td><td>40</td><td>1^{re} et 2^e cl.</td><td>2,200 à 4,000</td><td></td></tr><tr><td>Commis d'ordre</td><td>28</td><td>1^{re}, 2^e et 3^e cl.</td><td>1,400 à 2,600</td><td></td></tr><tr><td>Employés temporaires</td><td>5</td><td>"</td><td>"</td><td></td></tr><tr><td>Huissiers et gens de service</td><td>57</td><td>"</td><td>800 à 2,400</td><td></td></tr></table>			DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE réglementaire d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.	Secrétaire général	1	"	12,000	489,100		Directeurs généraux	5	"	10,000 à 12,000		Directeurs	7	"	Max. 8,000		Chefs de division	9	"	Max. 6 500		Chefs de bureau	15	"	Max. 5 000		Commis rédacteurs	40	1 ^{re} et 2 ^e cl.	2,200 à 4,000		Commis d'ordre	28	1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e cl.	1,400 à 2,600		Employés temporaires	5	"	"		Huissiers et gens de service	57	"	800 à 2,400	
DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE réglementaire d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.																																																	
Secrétaire général	1	"	12,000	489,100																																																		
Directeurs généraux	5	"	10,000 à 12,000																																																			
Directeurs	7	"	Max. 8,000																																																			
Chefs de division	9	"	Max. 6 500																																																			
Chefs de bureau	15	"	Max. 5 000																																																			
Commis rédacteurs	40	1 ^{re} et 2 ^e cl.	2,200 à 4,000																																																			
Commis d'ordre	28	1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e cl.	1,400 à 2,600																																																			
Employés temporaires	5	"	"																																																			
Huissiers et gens de service	57	"	800 à 2,400																																																			
b.		Frais résultant du comité consultatif pour les questions de législation et d'administration générale 5,000 (Les magistrats qui font partie du comité toucheront les indemnités de vacation au même titre que les autres membres. La même observation s'applique à tous les conseils, jurys, commissions, etc., qui ressortissent au Département.)																																																				
3	a.	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses. 35,000																																																				
	b.	Frais du <i>Bulletin du Ministère</i> 4,200																																																				
4		Bibliothèque du Département. — Achat de livres, abonnements et souscriptions; frais d'impression, de brochage, de cartonnage et de reliure; confection du catalogue; matériel de la bibliothèque																																																				
5		Traitements de disponibilité pour les fonctionnaires et employés.																																																				
6		Frais de route et de séjour; missions																																																				
TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} . . . fr.																																																						

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1893.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
21,000	21,000	»	»	21,000	21,000 »	
494,100	490,700	3,400 »	»	490,700	490,650 84	
59,200	59,200	»	»	60,000	59,989 51	
4,000	4,000	»	»	4,000	5,000 »	
17,450	15,500	1,950 »	»	16,336	13,293 50	
3,000	3,000	»	»	3,000	2,465 95	
598,750	593,400	5,350 »	»	593,056	592,379 80	
AUGMENTATION . . fr.		5,350 »				

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE II.		
PENSIONS ET SECOURS.		
7	»	Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés de l'État ou à des professeurs et instituteurs communaux et prenant cours en 1893 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année
8	a.	Pensions dues par les anciennes caisses de prévoyance à des professeurs et instituteurs communaux (art. 5 de la loi du 16 mai 1876) 82,000 »
	b.	Intervention de l'État dans le paiement des pensions accordées ou à accorder à des veuves, enfants ou orphelins de fonctionnaires et employés de l'État et de professeurs et instituteurs, pour les années de participation aux caisses de prévoyance supprimées par la loi du 16 mai 1876 (art. 1 ^{er} de la loi du 31 mars 1884). Termes échus antérieurement au 1 ^{er} janvier 1893 128,000 »
9	»	Suppléments de pensions accordés en vertu de l'arrêté royal du 21 juin 1862 à des instituteurs communaux et restant dus au 1 ^{er} janvier 1893
10	»	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux
11	»	Restitution d'avances de parts de pensions faites au Trésor public, par la Caisse des veuves et orphelins des professeurs, fonctionnaires et employés de l'administration de l'instruction publique, en conformité de la loi du 13 mars 1867
12	»	Secours à d'anciens fonctionnaires, employés, instituteurs primaires et agents salariés par l'État, à leurs femmes ou enfants qui, n'ayant pas droit à la pension ou jouissant d'une pension minime, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.
CHAPITRE III.		
STATISTIQUE GÉNÉRALE.		
13	»	Jetons de présence des membres de la Commission centrale de statistique; indemnité du membre secrétaire
		À REPORTER fr.

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892.	Observations.
		Augmentation.	Diminution.			
52,000	52,000	»	»	52,000	51,972 62	
210,000	241,000	»	51,000	241,000	259,556 47	
425	559	»	154	559	558 55	
40,000	59,000	1,000	»	58,000	37,561 84	
4,500	4,500	»	»	4,500	4,442 »	
100,000	100,000	»	»	100,000	87,995 »	
406,925	457,059	1,000	51,154	456,059	421,866 26	
DIMINUTION . . fr.		30,154				
3,300	3,300	»	»	3,300	2,284 »	
3,300	3,300	»	»	3,300	2,284 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																
		REPORT. fr.																
14	»	Vérification des registres de population. — Frais de déplacement. — Indemnités pour frais de rédaction de l'Annuaire statistique, des tableaux du mouvement annuel de la population et de l'état civil et autres travaux spéciaux du bureau de la statistique générale, de la commission centrale ainsi que des commissions provinciales. — Traductions.																
15	»	Frais de bureau de la commission centrale et des commissions provinciales de statistique. — Frais de publication des travaux du bureau de statistique générale, de la commission centrale ainsi que des commissions provinciales. — Frais d'achat, de réception et d'envoi de livres et autres documents. — Abonnements, souscriptions et reliures																
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.																
CHAPITRE IV.																		
AFFAIRES PROVINCIALES ET ÉLECTORALES.																		
16	»	Traitements des Gouverneurs, des membres des députations permanentes et des greffiers des provinces																
		Traitements des employés, gens de service et gens de peine; traitements de disponibilité :																
	a.	Province d'Anvers. 111,050																
	b.	— de Brabant. 159,845																
	c.	— de la Flandre occidentale 156,755																
	d.	— de la Flandre orientale. 141,870																
	e.	— de Hainaut 151,200																
17	f.	— de Liège 127,250																
	g.	— de Limbourg 91,110																
	h.	— de Luxembourg 77,450																
	i.	— de Namur. 97,150																
	»	Somme à affecter éventuellement, avec les fonds à provenir des mutations, aux augmentations réglementaires 5,000																
<table><tr><th>GRADES.</th><th>TRAITEMENTS.</th></tr><tr><td>Directeurs</td><td>0,000</td></tr><tr><td>Chefs de division</td><td>4,500 à 5,500</td></tr><tr><td>Chefs de bureau</td><td>3,200 à 4,000</td></tr><tr><td>Commis de 1^{re} classe</td><td>2,400 à 3,000</td></tr><tr><td>Id. de 2^e classe</td><td>1,800 à 2,200</td></tr><tr><td>Id. de 3^e classe</td><td>1,500 à 1,000</td></tr><tr><td>Expéditionnaires.</td><td>1,000 à 1,200</td></tr></table>			GRADES.	TRAITEMENTS.	Directeurs	0,000	Chefs de division	4,500 à 5,500	Chefs de bureau	3,200 à 4,000	Commis de 1 ^{re} classe	2,400 à 3,000	Id. de 2 ^e classe	1,800 à 2,200	Id. de 3 ^e classe	1,500 à 1,000	Expéditionnaires.	1,000 à 1,200
GRADES.	TRAITEMENTS.																	
Directeurs	0,000																	
Chefs de division	4,500 à 5,500																	
Chefs de bureau	3,200 à 4,000																	
Commis de 1 ^{re} classe	2,400 à 3,000																	
Id. de 2 ^e classe	1,800 à 2,200																	
Id. de 3 ^e classe	1,500 à 1,000																	
Expéditionnaires.	1,000 à 1,200																	
		A REPORTER. fr.																

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
5,500	3,300	»	»	5,500	2,284 »	
4,900	4,900	»	»	4,900	4,643 60	
12,600	12,600	»	»	12,600	9,766 68	
20,800	20,800	»	»	20,800	16,694 28	
449,800	449,800	»	»	449,800	444,299 86	
1,078,660	1,076,249	2,411	»	1,070,249	1,048,959 02	
1,828,460	1,526,049	2,411	»	1,820,049	1,493,259 78	

BUDGET DE L'EXERCICE 1895.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT . . . fr.
		Frais de bureau, d'impression, de reliure, entretien du mobilier, éclairage et chauffage des locaux des administrations provinciales ; dépenses diverses et imprévues :
18	a.	Province d'Anvers 27,000 »
	b.	— de Brabant 27,000 »
	c.	— de la Flandre occidentale 27,000 »
	d.	— de la Flandre orientale 27,000 »
	e.	— de Hainaut 51,000 »
	f.	— de Liège 51,500 »
	g.	— de Limbourg 20,700 »
	h.	— de Luxembourg 20,700 »
	i.	— de Namur 24,000 »
		Traitements et émoluments des commissaires d'arrondissement. — Traitements des employés.
		Traitements de disponibilité :
19	a.	Traitements des commissaires 211,500 »
	b.	Frais de bureau 45,400 »
	c.	Traitements des employés 186,000 »
	d.	Frais et travaux extraordinaires pour la revision des listes électorales à mettre à exécution le 1 ^{er} juin 1895 50,000 »
20		Frais de route et de tournées ; missions, fournitures et travaux relatifs au placement, à l'entretien et à l'amélioration des bornes-frontières du royaume
21		Revision des listes électorales ; frais d'instances mis à charge de l'État ; répartition des électeurs en sections ; confection des extraits des listes électorales par sections. — Abonnement à un recueil de jurisprudence électorale ; frais d'impression ; achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration pour le service spécial de l'administration des affaires provinciales et communales
22	a.	Indemnités de déplacement calculées d'après la base de l'article 75 du tarif criminel et dues aux juges de paix pour l'exécution de l'article 71 du Code électoral 20,000 »
	b.	Frais de matériel, d'impressions et d'écritures nécessaires pour assurer l'exécution des dispositions du Code électoral relatives aux élections législatives 5,000 »
23	a.	Confection et distribution du papier électoral à fournir par l'État (crédit non limitatif) 20,000 »
	b.	Jetons de présence et indemnités de déplacement dus aux membres des bureaux des élections législatives, en exécution de l'article 149 du Code électoral (crédit non limitatif) 20,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.
		CHAPITRE V.
		MILICE.
24		Indemnités aux membres civils des conseils de milice et aux commissaires d'arrondissement ; aux Gouverneurs de province et aux membres des députations permanentes, appelés à faire partie des commissions provinciales ou des conseils de revision ; aux secrétaires de milice, ainsi qu'aux agents faisant fonctions de secrétaire auprès des commissions provinciales et des conseils de revision. — Vacations des médecins et chirurgiens. — Frais de recours en cassation. — Traductions
25		Registres, certificats et autres imprimés nécessaires à l'exécution des lois sur la milice. — Matériel indispensable aux opérations de la milice. — Achat et reliure d'ouvrages concernant la milice. Dépenses diverses
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1893.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1893.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,528,460	1,526,049	2,411	,	1,520,049	1,495,259 78	
253,900	253,900	,	,	251,900	245,538 01	
470,900	470,900	,	,	453,900	453,172 52	
45,000	45,000	,	,	45,000	48,404 69	
40,000	40,000	,	,	15,000	17,085 31	
23,000	,	23,000	,	50,000	52,765 70	
40,000	65,000	,	25,000	6,000	75,540 ,	
2,583,260	2,582,849	27,411	25,000	2,523,849	2,505,566 01	
AUGMENTATION. . fr.		2,411				
120,000	120,000	,	,	110,000	117,698 90	
20,000	20,000	,	,	20,000	17,060 43	
140,000	140,000	,	,	150,000	134,759 53	

BUDGET DE L'EXERCICE 1895.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.														
CHAPITRE VI.																
GARDE CIVIQUE.																
26	»	Inspection générale et commandements supérieurs : traitements, indemnités, frais de route et de séjour ; frais de bureau														
		<table><tr><th>NOMBRE d'agents.</th><th>TRAITEMENTS ou indemnités par an.</th></tr><tr><td>Inspecteur général</td><td>1 10,000</td></tr><tr><td>Commandants supérieurs</td><td>4 7,200</td></tr><tr><td>Secrétaire-archiviste de l'inspection générale</td><td>1 2,800</td></tr><tr><td>Frais de route et de séjour</td><td>» 1,800</td></tr><tr><td>Frais de bureau</td><td>» 500</td></tr><tr><td colspan="2">22,500</td></tr></table>	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS ou indemnités par an.	Inspecteur général	1 10,000	Commandants supérieurs	4 7,200	Secrétaire-archiviste de l'inspection générale	1 2,800	Frais de route et de séjour	» 1,800	Frais de bureau	» 500	22,500	
NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS ou indemnités par an.															
Inspecteur général	1 10,000															
Commandants supérieurs	4 7,200															
Secrétaire-archiviste de l'inspection générale	1 2,800															
Frais de route et de séjour	» 1,800															
Frais de bureau	» 500															
22,500																
27	»	Magasin central d'armement et d'équipement ; outillage, entretien, chauffage et éclairage des locaux. — Achat, entretien et réparations d'armes et d'objets d'équipement. — Achat d'ouvrages et de publications intéressant la garde civique. — Impressions et reliures.														
28	»	Personnel du magasin central d'armement et d'équipement. Traitements, indemnités, salaires, frais de route et de séjour														
		<table><tr><th>NOMBRE d'agents.</th><th>TRAITEMENTS.</th></tr><tr><td>Contrôleur</td><td>1 1,200</td></tr><tr><td>Garde armurier</td><td>1 1,800</td></tr><tr><td>Salaire des ouvriers</td><td>» 3,900</td></tr><tr><td>Indemnités pour frais de route et de séjour (prévisions).</td><td>» 600</td></tr><tr><td colspan="2">7,500</td></tr></table>	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.	Contrôleur	1 1,200	Garde armurier	1 1,800	Salaire des ouvriers	» 3,900	Indemnités pour frais de route et de séjour (prévisions).	» 600	7,500			
NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.															
Contrôleur	1 1,200															
Garde armurier	1 1,800															
Salaire des ouvriers	» 3,900															
Indemnités pour frais de route et de séjour (prévisions).	» 600															
7,500																
29	»	Tir national : prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, frais d'organisation des grands concours annuels ; dépenses diverses														
30	»	Personnel permanent du Tir national														
		<table><tr><th>NOMBRE d'agents.</th><th>TRAITEMENTS.</th></tr><tr><td>Conservateur</td><td>1 2,500</td></tr><tr><td>Gardien en chef</td><td>1 1,900</td></tr><tr><td>Gardien adjoint</td><td>1 1,500</td></tr><tr><td>Greffier</td><td>1 1,200</td></tr><tr><td colspan="2">7,100</td></tr></table>	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.	Conservateur	1 2,500	Gardien en chef	1 1,900	Gardien adjoint	1 1,500	Greffier	1 1,200	7,100			
NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.															
Conservateur	1 2,500															
Gardien en chef	1 1,900															
Gardien adjoint	1 1,500															
Greffier	1 1,200															
7,100																
A REPORTER. . . . fr.																

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
22,500 »	22,500 »	»	»	26,500 »	24,994 76	
10,500 »	10,500 »	»	»	10,500 »	9,769 52	
7,500 »	7,500 »	»	»	7,500 »	6,575 59	
44,000 »	44,000 »	»	»	44,000 »	43,998 63	
7,100 »	7,100 »	»	»	7,100 »	5,908 24	
91,400 »	91,400 »	»	»	95,600 »	91,044 54	

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
31	»	Subsides pour la construction de tirs et l'encouragement de tirs à la cible aux armes de guerre dans les villes ou communes rurales; prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, trophées — prix de tir.
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.
		CHAPITRE VII.
		FÊTES NATIONALES.
32	»	Frais de célébration des fêtes nationales; frais d'illumination
		TOTAL DU CHAPITRE VII fr.
		CHAPITRE VIII.
		DÉCORATION CIVIQUE ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.
33	»	Décoration civique: achat des insignes, impression des diplômes et frais de distribution
34	»	Récompenses pécuniaires pour actes de courage, de dévouement et d'humanité. — Traduction et expédition des diplômes
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.
		CHAPITRE IX.
		LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.
35	»	Pensions de 1,200 francs en faveur des décorés de la Croix de fer et des blessés de Septembre dont les titres ont été reconnus avant le 1 ^{er} novembre 1864; subsides de 400 francs à leurs veuves et orphelins; subsides de 500 francs aux veuves de légionnaires qui n'ont pas été pensionnés; subsides annuels de 900 francs aux décorés de la Croix commémorative de 1830 nécessiteux; subsides de 500 francs à leurs veuves qui se trouvent dans le besoin; subsides ou secours extraordinaires aux décorés de la Croix de fer et de la Croix commémorative, aux blessés de Septembre et à leurs familles (crédit non limitatif).
		TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.

DÉVELOPPEMENTS. - DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1893.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
91,400	91,400	»	»	95,600	91,044 54	
43,000	43,000	»	»	43,000	25,647 37	
134,400	134,400	»	»	138,600	116,691 91	
54,000	54,000	»	»	54,000	33,061 »	
34,000	34,000	»	»	54,000	33,061 »	
17,000	17,000	»	»	17,000	13,950 35	
3,000	3,000	»	»	3,000	1,060 »	
20,000	20,000	»	»	20,000	15,010 35	
310,000	310,000	»	»	330,000	308,116 57	
310,000	310,000	»	»	330,000	308,116 57	

BUDGET DE L'EXERCICE 1895.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
CHAPITRE X.			
SCIENCES ET LETTRES.			
36	a.	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques; voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de la science et de l'archéologie nationale; location d'une table d'études à la station zoologique de Naples; part contributive de la Belgique dans les frais de publication d'un dictionnaire étymologique de la langue néerlandaise	45,000 »
	b.	Subsides aux veuves et aux orphelins délaissés par les littérateurs Gaucet, Denis Sotiau et H. Van Peene; secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin ou aux familles de littérateurs ou savants décédés.	4,500 »
	c.	Sociétés littéraires et scientifiques.	12,000 »
	d.	Prix quinquennaux et décennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1845, du 6 juillet 1851 et du 20 décembre 1882	a) 5,000 »
	e.	Souscriptions, acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires; acquisition et reliure d'ouvrages scientifiques ou littéraires pour le service spécial de l'administration des lettres et des sciences. Frais du bureau de l'Union internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques; frais d'impression et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 30 septembre 1887; dépenses diverses.	58,900 »
	f.	Encouragements à la littérature et à l'art dramatique (littéraire et musical)	59,000 »
	g.	Publication de documents rapportés de pays étrangers.	3,000 »
	h.	Continuation de la publication des actes des anciens États généraux	3,500 »
	i.	Publication d'une bibliographie nationale	12,200 »
37	a.	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique; dépenses ordinaires et subsides extraordinaires à l'Académie royale de Belgique, afin de la mettre à même d'augmenter le chiffre des prix pour les principales questions portées aux programmes de ses concours. Examen et jugement des concours de la fondation De Keyn.	69,073 »
	b.	Publication d'une collection des grands écrivains du pays	3,200 »
	c.	Publication des <i>Chroniques belges inédites</i> ; rédaction et publication de la table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés concernant l'histoire de la Belgique	20,000 »
	d.	Publication d'une biographie nationale	8,000 »
	e.	Publication de la correspondance du cardinal de Granvelle.	6,000 »
38	a.	Académie royale flamande de langue et de littérature; dépenses ordinaires	19,400 »
	b.	Publication des anciens monuments de la littérature flamande	5,000 »
A REPORTER.			fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
b) 161,100	161,100	,	,	156,100	159,216 92	a) Concours quinquennal de littérature néerlandaise (période 1890-1894.) b) Y compris 27,700 francs de charges temporaires, à savoir : 9,000 francs du litt. a et les crédits des litt. g, h, z.
106,273	106,273	,	,	106,273	103,024 17	
24,400	24,400	,	,	24,400	24,592 45	
291,773	291,773	,	,	286,773	286,633 54	

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT. fr.
39	»	Palais des Académies. Traitement et salaire du personnel ; chauffage, éclairage et frais d'entretien.	
40	»	Observatoire royal; personnel; salaire des gens de service.	
41	»	Observatoire royal; frais de matériel; acquisition d'instruments; impressions	
42	»	Bibliothèque royale; personnel; rédaction du catalogue général	
43	»	Bibliothèque royale; matériel et acquisitions	
44	»	Musée royal d'histoire naturelle; personnel et frais d'études des collections.	
45	»	Musée royal d'histoire naturelle; matériel et acquisitions	
46	»	Archives générales du royaume à Bruxelles; personnel	
47	»	Archives générales du royaume à Bruxelles; matériel; atelier de reliure pour la restauration des documents; collection sigillographique	
48	»	Archives de l'État dans les provinces; personnel	
49	a.	Frais de publication des inventaires des archives; frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives, fr.	6,200 »
	b.	Recouvrement d'archives restées au pouvoir de gouvernements étrangers; frais de classement, de copie, de transport, etc.	5,500 »
	c.	Inspection des archives communales.	5,500 »
			TOTAL DU CHAPITRE X. fr.
CHAPITRE XI.			
BEAUX-ARTS.			
<i>Encouragements en faveur des arts plastiques et graphiques.</i>			
50	a.	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes vivants ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux établissements publics, aux communes et aux provinces, pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art;	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
291,775	291,773	»	»	286,773	286,633 54	
8,850	8,850	»	»	8,850	8,849 80	
63,500	64,500	1,000	»	64,500	64,274 62	
55,000	56,000	»	1,000	52,400	52,570 12	
96,900	95,400	5,500	»	95,400	95,399 65	
85,700	85,700	»	»	85,700	85,692 65	
92,200	92,200	»	»	90,700	87,100 »	
a) 52,250	52,250	»	»	52,250	55,850 »	a) Dont 18,000 francs de charge tempo- raire.
62,100	60,100	2,000	»	60,100	60,098 14	
10,200	12,200	»	2,000	8,200	8,173 41	
63,350	63,550	»	»	63,550	62,512 07	
b) 15,200	15,200	»	»	13,200	14,649 52	b) Y compris 8,000 francs de charge tempo- raire.
879,025	875,525	6,500	5,000	864,425	859,400 50	
AUGMENTATION. . fr.		3,500				

BUDGET DE L'EXERCICE 1895.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		travaux de peinture murale avec le concours des communes et des établis- sements intéressés fr. 235,000 »
	b.	Encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles, aux publi- cations relatives aux beaux-arts; subsides, souscriptions et acquisitions d'un intérêt artistique ou archéologique 16,000 »
	c.	Subsides à des fabriques d'église, à titre d'encouragement pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu 15,000 »
50 <i>(suite.)</i>	d.	Subsides aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux exposi- tions locales, aux expositions organisées à l'étranger dans l'intérêt de l'école belge. 60,000 »
	e.	Subsides et encouragements à des artistes qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays dans l'intérêt de leurs études; missions; secours aux familles d'artistes décédés 9,000 »
	f.	Frais relatifs aux grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; ateliers à Rome; acquisition et reliure d'ouvrages pour le service spécial de la direction générale des beaux-arts; frais de réception, de déballage et de réemballage, etc., d'œuvres d'art envoyées à l'examen ou à d'autres titres; dépenses diverses. 15,250 »
51	»	Expositions générales des beaux-arts, part d'intervention de l'État dans les frais d'acquisition pour les musées locaux, d'œuvres d'art envoyées aux expositions
52	»	Palais des beaux-arts à Bruxelles. — Traitement du gardien. — Frais de chauffage, d'éclairage et d'entretien des locaux.
		<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.</i>
	a.	Institut supérieur et Académie royale des beaux-arts d'Anvers. — Dotation de l'État destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel, du matériel et des acquisitions pour le musée ancien fr. 147,005 »
55	b.	Académies et écoles de dessin autres que l'Académie d'Anvers; école des Arts déco- ratifs de Bruxelles; subsides, dotations, acquisition de modèles, de médailles et de livres destinés aux académies et écoles de dessin et frais d'entretien et de conserva- tion desdits objets. — Inspection des beaux-arts, des académies et des écoles; tra- vaux d'écritures et autres incombant spécialement au service des académies et des écoles; conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin. . . 260,600 »
	c.	Subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études. 10,000 »
	d.	Grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; pensions des lauréats. 20,000 »
	e.	Reproduction des objets d'art destinés aux échanges internationaux et frais relatifs à ces échanges; dépenses diverses 21,400 »
		A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS <i>demandés</i> POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS <i>votés</i> POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS <i>votés</i> POUR L'EXERCICE 1893.	DÉPENSES <i>de</i> l'EXERCICE 1892	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
350,250	350,250	"	"	350,250	543,964 28	
40,000	40,000	"	"	40,000	27,100 "	
8,850	8,850	"	"	8,850	8,849 99	
459,005	462,405	"	3,400	427,989	427,599 24	
858,105	861,505	"	3,400	827,089	812,515 51	

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT fr.
		<i>Musées royaux de peinture et de sculpture. — Musée Wiertz.</i>	
54	a.	Musées royaux de peinture et de sculpture; personnel	50,925 »
	b.	Musée moderne. — Surveillance	7,475 »
	c.	Musée Wiertz. — Frais de surveillance et traitement du conservateur	6,500 »
55	a.	Musées royaux de peinture et de sculpture. — Matériel et acquisitions; frais d'impression des catalogues	76,775 »
	b.	Musée moderne. — Conservation, entretien, chauffage, mobilier, frais divers et imprévus.	4,035 »
	c.	Musée Wiertz. — Matériel et frais d'entretien.	3,950 »
56	»	Musées royaux des arts décoratifs et industriels; musée d'ethnographie; musée d'armes, d'armures et d'artillerie; personnel.	
57	»	Musées royaux des arts décoratifs et industriels; musée d'ethnographie; musée d'armes, d'armures et d'artillerie; matériel, acquisitions pour la section des antiquités et des chefs-d'œuvre des anciennes industries d'art, pour le musée d'armes, d'armures et d'artillerie et pour le musée d'ethnographie. Frais d'impression et de vente du catalogue. Dépenses diverses	
		<i>Monuments publics.</i>	
58	»	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique; subsides aux villes et aux provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables	
		<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art.</i>	
59	a.	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments.	74,000 »
	b.	Subsides pour la restauration et la conservation des objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'État qui ont un intérêt exclusivement historique.	12,000 »
60	»	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'églises pour restaurations artistiques aux édifices religieux classés comme monuments	
61	»	Commission royale des monuments. — Personnel	
62	a.	Commission royale des monuments. — Jetons de présence des membres de cette commission	6,200 »
	b.	Id. Frais de voyage des membres, du secrétaire et de deux dessinateurs	11,500 »
	c.	Id. Bibliothèque, mobilier, chauffage, impressions, frais de bureau, achat d'instruments; compte rendu des séances générales; indemnités des sténographes et frais de publication	2,500 »
			A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
858,105	861,505	»	5,400	827,089	812,315 51	
44,900	44,900	»	»	44,900	46,599 91	
84,760	84,760	»	»	84,760	72,231 39	
47,050	45,650	1,400	»	43,650	42,449 64	
84,200	64,200	20,000	»	65,200	64,400 »	
75,000	75,000	»	»	75,000	70,340 »	
86,000	86,000	»	»	86,000	82,938 87	
100,000	100,000	»	»	100,000	100,000 »	
13,950	13,950	»	»	12,950	12,833 18	
20,200	20,200	»	»	17,200	18,591 89	
1,414,165	1,396,165	21,400	5,400	1,354,749	1,322,498 39	

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
63	»	Frais de route et de séjour et jetons de présence des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique adjoints à la commission royale des arts et des monuments; frais de route et de séjour des membres correspondants de cette commission
64	»	Bulletin des commissions d'art et d'archéologie, rédaction, publication; dépenses diverses . .
		<i>Encouragements en faveur de l'art musical.</i>
65	»	Conservatoire royal de musique de Bruxelles. — Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. Cours élémentaire de musique
66	»	Conservatoire royal de musique de Liège. — Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel.
67	»	Conservatoire royal de musique de Gand. — Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel
	a.	Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales. Inspection des écoles de musique; acquisition de livres et de médailles destinés aux lauréats des concours et aux élèves des écoles de musique. Dépenses diverses 115,000 »
	b.	Bourses d'études en faveur des élèves des conservatoires royaux et d'autres écoles de musique 13,000 »
68	c.	Subsides et encouragements à des artistes musiciens qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; missions; subsides et souscriptions en faveur de publications et d'auditions d'œuvres musicales; concerts nationaux; secours aux familles d'artistes décédés. Publication des œuvres des anciens musiciens belges; frais relatifs aux grands concours de composition musicale; pensions des lauréats de ces concours; dépenses diverses 49,000 »
	d.	Conseil de perfectionnement des études musicales. 3,000 » (Une somme de 20,000 francs pourra être, le cas échéant, transférée de l'art. 68 à l'art. 53 du Budget.)
		TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.
		CHAPITRE XII.
		ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.
69	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur. Traitement du secrétaire.
70	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur. Frais de route et de séjour des membres du conseil; impressions, autographies, copies et autres travaux ordonnés par ledit conseil. Bibliothèque; acquisitions d'ouvrages et reliures. Dépenses et frais divers
		A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1893.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,414,165	1,396,165	21,400	5,400	1,354,749	1,322,498 59	
3,000	3,000	»	»	3,000	1,149 70	
2,300	2,500	»	»	7,000	6,944 74	
164,820	164,820	»	»	164,820	164,820 »	
79,758	79,758	»	»	79,758	79,758 »	
54,526	54,526	»	»	54,526	54,526 »	
a) 178,000	178,000	»	»	173,000	172,987 65	a) Y compris 11,000 francs de charge temporaire. (Publication des œuvres des anciens musiciens belges.)
1,896,769	1,878,769	21,400	5,400	1,836,853	1,802,684 48	
AUGMENTATION. . fr.		18,000				
1,000	1,000	»	»	1,000	1,000 »	
2,000	2,000	»	»	2,000	1,560 65	
3,000	3,000	»	»	3,000	2,560 65	

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
71	»	Traitements du personnel enseignant et du personnel administratif des deux Universités de l'État. Traitements de disponibilité
72	»	Matériel des Universités de l'État et de leurs dépendances, y compris le service des cliniques Indemnité temporaire de logement, chauffage et éclairage de l'Administrateur inspecteur de l'université de Liège
73	»	Bourses universitaires; bourses de voyage. Frais de concours pour la collation de ces bourses. .
74	»	Jurys d'examen constitués par le Gouvernement pour la collation des grades académiques; frais de voyage et indemnités de vacation aux membres des jurys
75	»	Jurys d'examen constitués par le Gouvernement pour la collation des grades académiques; matériel; salaire des huissiers et indemnités aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels d'organisation
76	»	Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890 sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires; frais de voyage et indemnités de vacation aux membres du jury. — Frais du jury d'homologation siè- geant en matière électorale, par application de l'art. 17, litt. F de la loi du 12 avril 1894. .
77	»	Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890; matériel; salaire de l'huissier et frais divers. — Frais du jury d'homologation siégeant en matière électorale.
78	»	Commission d'entérinement. — Frais de route et de séjour et indemnités de séance aux mem- bres. Matériel de la commission.
79	»	Commission d'entérinement. — Indemnité du commis
		A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
5,000	5,000	»	»	5,000	2,560 63	
1,568,728	1,568,728	»	»	1,355,168	1,342,552 65	
353,540	353,540	»	»	356,000	344,925 02	
111,000	111,000	»	»	111,000	107,038 40	
60,000	60,000	»	»	60,000	66,428 93	
5,000	5,000	»	»	5,000	7,568 04	
11,000	11,000	»	»	7,000	8,015 40	
1,500	1,500	»	»	1,000	999 32	
4,000	4,000	»	»	4,000	3,445 04	
2,000	2,000	»	»	2,000	1,800 »	
1,919,768	1,919,768	»	»	1,902,168	1,884,971 45	

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																							
		REPORT . . . fr.																							
80	»	Concours universitaires. Frais de ces concours. Impression des mémoires couronnés et d'autres ouvrages intéressant les Universités																							
81	»	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du personnel des Universités, et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de l'enseignement supérieur. Souscriptions																							
	»	Frais de rédaction et de publication des rapports triennaux sur l'état de l'enseignement supérieur (pour mémoire)																							
		TOTAL DU CHAPITRE XII. fr.																							
CHAPITRE XIII.																									
ENSEIGNEMENT MOYEN.																									
82	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. — Traitement du secrétaire. . . .																							
83	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. — Frais de route, de séjour et de séance des membres du conseil; impressions, autographies, copies et autres travaux ordonnés par ledit conseil. Bibliothèque; acquisition d'ouvrages et reliures, dépenses et frais divers . .																							
84	»	Inspection des établissements d'instruction moyenne. — Personnel; traitements et indemnités																							
<table><tr><th>DESIGNATION PAR GRADES.</th><th>NOMBRE d'agents</th><th>CLASSE</th><th>TRAITEMENT par an</th><th>MONTANT de la dépense</th><th>Observations</th></tr><tr><td>Inspecteur général</td><td>1</td><td>»</td><td>7,500 à 8,500</td><td rowspan="3">} 24,500</td><td rowspan="3"></td></tr><tr><td>Inspecteurs</td><td>2</td><td>»</td><td>6,000 à 7,500</td></tr><tr><td>Indemnité pour l'inspection des cours d'ouvrages manuels dans les écoles moyennes de filles</td><td>1</td><td>»</td><td>1,800</td></tr></table>						DESIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents	CLASSE	TRAITEMENT par an	MONTANT de la dépense	Observations	Inspecteur général	1	»	7,500 à 8,500	} 24,500		Inspecteurs	2	»	6,000 à 7,500	Indemnité pour l'inspection des cours d'ouvrages manuels dans les écoles moyennes de filles	1	»	1,800
DESIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents	CLASSE	TRAITEMENT par an	MONTANT de la dépense	Observations																				
Inspecteur général	1	»	7,500 à 8,500	} 24,500																					
Inspecteurs	2	»	6,000 à 7,500																						
Indemnité pour l'inspection des cours d'ouvrages manuels dans les écoles moyennes de filles	1	»	1,800																						
85	»	Inspection des établissements d'instruction moyenne. — Frais de voyage; missions; rémunérations; frais de bureau																							
86	»	Inspection de l'enseignement de la gymnastique. — Traitement de l'inspecteur																							
87	»	Inspection de l'enseignement de la gymnastique. — Frais de route et de séjour. (Service mixte avec l'administration de l'enseignement primaire.)																							
		A REPORTER. fr.																							

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CREDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1893	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,919,768	1,919,768	»	»	1,902,168	1,884,971 45	
6,000	6,000	»	»	6,000	11,215 22	
14,000	14,000	»	»	14,000	13,550 »	
»	»	»	»	»	3,877 20	
1,939,768	1,939,768	»	»	1,922,168	1,915,613 87	
2,000	2,000	»	»	2,000	2,000 »	
4,000	4,000	»	»	4,000	2,101 15	
24,500	24,500	»	»	24,500	24,500 »	
10,800	10,800	»	»	10,800	9,454 20	
7,000	7,000	»	»	7,000	7,000 »	
3,000	3,000	»	»	3,000	2,989 20	
51,100	51,100	»	»	51,100	47,844 53	

BUDGET DE L'EXERCICE 1895.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . . fr.
88	a.	Sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons, à Nivelles et à Gand. — Personnel, traitements ou indemnités	42,050 »
	b.	Sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur pour filles, à Bruxelles et à Liège. — Personnel, traitements ou indemnités	58,030 »
	c.	Indemnité de logement, chauffage et éclairage de l'ancien directeur de l'École normale des humanités supprimée à Liège — Traitement d'un ancien professeur de gymnastique au même établissement	2,900 »
89	a.	Sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons, à Nivelles et à Gand; matériel.	5,550 »
	b.	Sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur pour filles, à Bruxelles et à Liège; matériel	5,670 »
90	»	Jurys d'examen de l'enseignement moyen. — Frais de voyage, de séance et de vacation; indemnités et rémunérations de toute espèce	
91	»	Jurys d'examen de l'enseignement moyen; matériel	
92	a.	Athénées royales (loi du 1 ^{er} juin 1850). Personnel; traitements; indemnités; suppléments de minerval; subsides.	917,805 »
	b.	Athénées ou collèges royales (loi du 15 juin 1881). Personnel; traitements; indemnités; suppléments de minerval; subsides	607,340 »
	c.	Écoles moyennes (loi du 1 ^{er} juin 1850). Personnel; traitements; indemnités; subsides	825,865 »
			A REPORTER. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
51,100	51,100	•	•	51,100	47,844 53	
83,000	82,200	800	•	82,200	82,228 72	
11,000	13,030	•	2,030	15,030	14,723 13	
60,000	60,200	•	200	60,200	54,598 20	
2,500	2,500	•	•	2,500	2,699 65	
3,563,664	3,318,664	48,000	•	3,304,064	3,269,044 22	
3,571,264	3,527,694	48,800	2,230	3,613,094	3,471,138 45	

BUDGET DE L'EXERCICE 1895.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
d.		Écoles moyennes (loi du 15 juin 1881). Personnel; traitements; indemnités; subsides 991,650 »
e.		Compléments de traitement à des professeurs d'athénée attachés provisoirement à certains collèges communaux. 18,006 »
f.		Indemnités à des membres du personnel des athénées et des écoles moyennes de l'État atteints par des malheurs de famille (secours, frais de maladie et de funérailles 5,000 »
93	»	Athénées ou collèges royaux. — Sections industrielles et commerciales. — Fréquentation des cours de l'institut supérieur de commerce, à Anvers.
94	»	Écoles moyennes. — Bourses.
95	»	Établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne du 1 ^{er} et du 2 ^d degré pour garçons. — Subsidés aux provinces et aux communes
96	»	Établissements communaux d'enseignement moyen pour filles. — Subsidés
97	»	Concours général entre les établissements d'instruction moyenne. — Frais de route et de séjour des délégués; indemnités aux membres des jurys, aux personnes adjointes à ces jurys, ainsi qu'aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels et d'organisation. — Impressions, fournitures et frais divers
98	»	Indemnité à un professeur de l'enseignement moyen du premier degré sans emploi.
99	»	Traitements de disponibilité des membres du personnel administratif et enseignant des établissements normaux d'instruction moyenne, des établissements d'instruction moyenne dirigés par l'État et des inspecteurs de ces établissements.
100	»	Publication d'ouvrages classiques ou intéressant l'enseignement moyen. — Encouragements; subsides; souscriptions; achats; missions dans l'intérêt de l'enseignement moyen; frais de voyage; indemnités; frais d'impressions pour le service spécial de l'administration de l'enseignement moyen
101	»	Formation d'une bibliothèque d'ouvrages de philologie et d'histoire à l'usage des professeurs des établissements d'instruction moyenne soumis au régime de la loi du 1 ^{er} juin 1850. — Acquisitions, reliures et autres dépenses
102	»	Frais de rédaction et de publication du quatorzième rapport triennal sur l'état de l'enseignement moyen
		TOTAL DU CHAPITRE XIII. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
3,571,264	3,527,694	43,800	2,230	3,513,094	3,471,138 45	
4,000	4,000	»	»	4,000	3,900 »	
33,000	33,000	»	»	33,000	30,630 »	
154,371	154,371	»	»	154,371	154,371 »	
32,000	32,000	»	»	32,000	29,931 47	
29,700	29,700	»	»	29,700	31,988 96	
2,000	2,000	»	»	2,000	2,000 »	
152,197	103,623	26,372	»	103,623	79,834 14	
9,200	10,000	»	800	10,000	6,109 »	
1,500	1,500	»	»	1,500	822 80	
7,000	»	7,000	»	»	4,233 20	
3,976,232	3,899,890	79,372	3,030	3,883,290	3,814,981 02	
AUGMENTATION. . fr.		76,342				

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																				
CHAPITRE XIV.																																																						
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.																																																						
103	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire : traitement du secrétaire																																																				
104	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire; frais de route aux membres; jetons de présence aux membres et aux fonctionnaires appelés par l'arrêté royal du 2 février 1883 à prendre part aux travaux du conseil; impressions, autographies, copies et autres travaux ordonnés par ledit conseil; acquisitions d'ouvrages, reliures, dépenses et frais divers.																																																				
105	»	Traitements de l'inspecteur, de l'inspectrice et du vérificateur des économats des écoles normales; traitements des inspecteurs principaux; traitements des inspecteurs cantonaux. — Traitements de disponibilité																																																				
		<table><tr><th>DÉSIGNATION PAR GRADES.</th><th>NOMBRE d'agents.</th><th>CLASSE.</th><th>TRAITEMENT par an.</th><th>MONTANT de la dépense.</th><th>Observations.</th></tr><tr><td>Inspecteur des écoles normales . . .</td><td>1</td><td>»</td><td>7,500</td><td>7,500</td><td></td></tr><tr><td>Inspectrice des écoles normales . . .</td><td>1</td><td>»</td><td>2,200</td><td>2,200</td><td></td></tr><tr><td>Vérificateur des économats.</td><td>1</td><td>»</td><td>4,400</td><td>4,400</td><td></td></tr><tr><td>Inspecteurs principaux.</td><td>18</td><td>»</td><td>de 5,000 à 7,500</td><td>111,250</td><td></td></tr><tr><td>Inspecteurs cantonaux</td><td>80</td><td>»</td><td>de 3,000 à 4,500</td><td>286,800</td><td></td></tr><tr><td>Disponibilité.</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>3,350</td><td></td></tr><tr><td colspan="4"></td><td>415,500</td><td></td></tr></table>					DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.	Inspecteur des écoles normales . . .	1	»	7,500	7,500		Inspectrice des écoles normales . . .	1	»	2,200	2,200		Vérificateur des économats.	1	»	4,400	4,400		Inspecteurs principaux.	18	»	de 5,000 à 7,500	111,250		Inspecteurs cantonaux	80	»	de 3,000 à 4,500	286,800		Disponibilité.	»	»	»	3,350						415,500	
DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.																																																	
Inspecteur des écoles normales . . .	1	»	7,500	7,500																																																		
Inspectrice des écoles normales . . .	1	»	2,200	2,200																																																		
Vérificateur des économats.	1	»	4,400	4,400																																																		
Inspecteurs principaux.	18	»	de 5,000 à 7,500	111,250																																																		
Inspecteurs cantonaux	80	»	de 3,000 à 4,500	286,800																																																		
Disponibilité.	»	»	»	3,350																																																		
				415,500																																																		
a.		Frais de voyage de l'inspecteur, de l'inspectrice et du vérificateur des économats des écoles normales																																																				
b.		Indemnités casuelles pour la visite des écoles et autres services :																																																				
106		1° Aux inspecteurs principaux.				36,000 »																																																
		2° Aux inspecteurs cantonaux.				85,600 »																																																
		3° Aux inspectrices déléguées.				21,000 »																																																
c.		Indemnités de résidence à des inspecteurs cantonaux				2,400 »																																																
a.		Traitements et indemnités du personnel des établissements normaux de l'État.				580,000 »																																																
107	b.	Traitements de disponibilité des membres du personnel des établissements normaux de l'État				85,650 »																																																
	c.	Cours normaux temporaires pour les instituteurs et les institutrices des écoles communales et des écoles adoptées. Indemnités aux personnes chargées de ces cours. Indemnités aux membres des jurys chargés des examens de capacité pour l'enseignement de diverses branches ayant fait l'objet de cours normaux temporaires; frais divers				20,000 »																																																
						A REPORTER. fr.																																																

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,000	2,000	»	»	2,000	2,000 »	
3,800	3,800	»	»	3,800	915 45	
415,500	415,525	»	25	415,525	407,919 77	
150,000	150,000	»	»	164,800	145,334 60	
685,650	702,000	»	16,350	706,000	677,546 17	
1,256,950	1,273,525	»	16,575	1,292,125	1,235,715 99	

BUDGET DE L'EXERCICE 1895.

NUMÉRO LITTÉRAIRE des développements.		DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
		REPORT.					
		DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.
		Écoles normales d'instituteurs :					
		Directeurs.	5	"	Max. 5,000	27,700	
		Économes.	5	"	" 5,000	15,600	
		Professeurs.	61	"	" 5,200	154,000	
		Surveillants.	14	"	" 2,000	25,750	
		Gens de service.	12	"	" 1,100	12,500	
		Sections normales d'instituteurs :					
		Directeurs.	2	"	Max. 5,000	11,000	
		Économes.	2	"	" 5,000	6,000	
		Professeurs.	16	"	" 5,200	55,650	
		Surveillants.	5	"	" 2,000	11,100	
		Gens de service.	3	"	" 1,100	5,100	
		Écoles normales d'institutrices :					
		Directrices.	3	"	Max. 4,000	10,800	
		Économes.	3	"	" 2,600	6,600	
		Régentes et professeurs.	35	"	" 5,200	89,700	
		Maitresses d'études.	11	"	" 1,800	18,200	
		Gens de service.	7	"	" 1,100	8,150	
		Sections normales d'institutrices :					
		Directrices.	3	"	Max. 4,000	13,000	
		Économes.	3	"	" 2,600	8,800	
		Régentes et professeurs.	34	"	" 5,200	86,200	
		Maitresses d'études.	11	"	" 1,800	20,670	
		Gens de service.	4	"	" 1,100	4,100	
							508,620
		Suppl. de traitement ou indemnités.					11,580
		TOTAL					580,000
108	"	Frais des jurys d'admission dans les écoles normales et les sections normales primaires de l'État; frais des jurys de sortie dans les écoles normales et les sections normales de l'État ainsi que dans les écoles normales agréées; frais des jurys d'examen d'instituteur et d'entérinement, institués en vertu des articles 8 et 17 de la loi du 20 septembre 1884					
109	"	Frais d'impression, achat de registres et fournitures diverses pour le service spécial de l'administration de l'enseignement primaire					
110	"	Amélioration et location des locaux et matériel des écoles et sections normales primaires de l'État.					
111	"	Bourses aux élèves des écoles normales et des sections normales de l'État et des écoles normales agréées					
	a.	Frais des conférences des instituteurs.					90,000 "
112	b.	Frais des conférences agricoles et horticoles des instituteurs. — Achat de spécimens d'arbres fruitiers et de graines					10,000 "
	c.	Récompenses aux instituteurs primaires communaux, adoptés ou subsidés, qui donnent avec le plus de succès l'enseignement théorique et pratique des notions d'agriculture; frais de visite des écoles tenues par les instituteurs concurrents; frais du jury; frais divers					6,800 "
113	"	Construction, acquisition, amélioration et ameublement de maisons d'école; frais de surveillance et de contrôle; frais de confection de meubles et de plans-types.					
		A REPORTER. fr.					

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de l'EXERCICE 1892.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,256,950	1,273,525	.	16,575	1,292,125	1,235,715 09	
20,000	22,000	.	2,000	22,000	14,657 75	
6,000	6,000	"	"	6,000	5,999 46	
70,950	75,450	"	4,500	78,622	75,625 25	
200,000	200,000	"	.	200,000	198,066 "	
106 800	100,000	6,800	.	100,000	98,625 "	
100,000	100,000	"	.	100,000	99,999 20	
1,760,700	1,776,775	6,800	22,875	1,798,747	1,726,884 65	

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT. fr.
114	a.	Service annuel ordinaire des écoles primaires communales et adoptées; subsides aux communes et aux écoles adoptées par le Gouvernement en exécution de l'article 4, 5 ^e alinéa de la loi du 20 septembre 1884	7,158,500 »
	b.	Subsides extraordinaires aux communes.	275,000 »
	c.	Subsides pour l'enseignement des travaux manuels dans les écoles primaires communales ou adoptées pour garçons	7,500 »
	d.	Subsides aux chefs des établissements normaux pour couvrir une partie des frais des écoles d'application	116,000 »
	e.	Part de l'État dans les traitements de disponibilité d'instituteurs primaires communaux pour 1893 et exceptionnellement pour les exercices antérieurs. — Subsides spéciaux aux communes qui appellent à des emplois dans leurs écoles primaires des instituteurs jouissant d'un traitement de disponibilité	310,000 »
	f.	Service annuel ordinaire des écoles gardiennes; service annuel ordinaire des cours d'adultes	1,000,000 »
115	»	Subsides aux écoles privées non adoptées, mais réunissant les conditions d'adoption énumérées à l'article 9 de la loi du 20 septembre 1884	
116	a.	Concours : 1 ^o Entre les élèves des écoles primaires	50,000 »
	b.	2 ^o Entre les élèves des écoles d'adultes; récompenses aux élèves qui se distinguent dans les concours; indemnités aux membres des jurys, aux surveillants, ainsi qu'aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels et d'organisation Impressions, fournitures et frais divers.	10,000 »
117	»	Musée scolaire national. — Personnel; traitements et indemnités	
118	»	Musée scolaire national. — Matériel; frais d'administration; expositions pédagogiques en Belgique et à l'étranger	
	a.	Publications intéressant l'instruction primaire; abonnements; souscriptions; acquisitions d'ouvrages pour les bibliothèques des écoles normales et pour les bibliothèques cantonales	21,000 »
119	b.	Frais des bibliothèques des conférences cantonales et des musées scolaires cantonaux; achat de collections et d'appareils; meubles, frais d'impression de catalogues; indemnités aux instituteurs chargés de la tenue des bibliothèques et de la conservation des collections scientifiques	20,000 »
	c.	Missions, frais de voyage et travaux extraordinaires dans l'intérêt du service de l'enseignement primaire	10,000 »
120	»	Frais de rédaction et de publication du dix-septième rapport triennal sur la situation de l'enseignement primaire (années 1891, 1892 et 1893) et fourniture d'exemplaires de ce rapport pour le service de l'administration centrale	
		TOTAL DU CHAPITRE XIV	fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,760,700	1,776,775	6,800	22,875	1,798,747	1,726,684 65	
8,847,000	8,784,000	63,000	»	8,744,000	8,685,295 80	
300,000	300,000	»	»	»	»	
60,000	60,000	»	»	60,000	57,491 63	
4,500	6,200	»	1,700	6,200	5,199 92	
9,000	10,000	»	1,000	10,000	8,865 40	
51,000	51,000	»	»	51,000	27,198 60	
9,000	»	9,000	»	»	6,125 20	
11,041,200	10,987,975	78,800	25,575	10,669,947	10,512,857 20	
AUGMENTATION .fr .		53,225				

BUDGET DE L'EXERCICE 1898.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XV.		
DÉPENSES IMPRÉVUES.		
121	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget. Secours à accorder aux familles pour frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires décédés ou d'agents pensionnés qui se trouvent dans une situation malheureuse
2^e SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
CHAPITRE XVI.		
SERVICES DIVERS.		
122	»	Garde civique. — Armement et équipement des corps spéciaux
123	»	Sciences, lettres et beaux-arts. — Acquisitions et commandes artistiques
124	»	Ruines de l'abbaye de Villers
125	»	Enseignement supérieur. — Construction, amélioration, ameublement et outillage scientifique des nouveaux locaux universitaires
126	»	Enseignement primaire. — Construction, ameublement, etc., de maisons d'écoles primaires . .
		TOTAL DU CHAPITRE XVI. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
6,000	6,000	»	»	6,000	4,798 24	
300,000	»	300,000	»	»	»	
125,000	»	125,000	»	»	»	
50,000	»	50,000	»	»	»	
161,557	»	161,557	»	»	»	
600,000	»	600,000	»	»	»	
1,236,557	»	1,236,557	»	»	»	
AUGMENTATION. . fr.		1,236,557				

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Récapitulation.	
1^{re} SECTION. — Service ordinaire.	
I.	Administration centrale
II.	Pensions et secours
III.	Statistique générale
IV.	Affaires provinciales et électorales
V.	Milice
VI.	Garde civique
VII.	Fêtes nationales.
VIII.	Décoration civique et récompenses pécuniaires
IX.	Légion d'honneur et Croix de fer
X.	Sciences et lettres
XI.	Beaux-arts
XII.	Enseignement supérieur
XIII.	Enseignement moyen
XIV.	Enseignement primaire
XV.	Dépenses imprévues
2^e SECTION. — Dépenses exceptionnelles.	
XVI.	Services divers
TOTAUX. fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
598,750 »	593,400 »	5,350 »	»	595,056 »	592,379 80	
406,925 »	437,059 »	»	30,134 »	456,059 »	421,866 26	
20,800 »	20,800 »	»	»	20,800 »	16,694 28	
2,385,260 »	2,382,849 »	2,411 »	»	2,323,849 »	2,363,566 01	
140,000 »	140,000 »	»	»	130,000 »	134,759 33	
134,400 »	134,400 »	»	»	138,600 »	116,691 91	
34,000 »	34,000 »	»	»	34,000 »	33,061 »	
20,000 »	20,000 »	»	»	20,000 »	15,010 35	
310,000 »	310,000 »	»	»	330,000 »	308,116 57	
879,025 »	875,525 »	3,500 »	»	861,425 »	859,400 30	
1,896,769 »	1,878,769 »	18,000 »	»	1,856,853 »	1,802,684 48	
1,939,768 »	1,939,768 »	»	»	1,922,168 »	1,913,613 87	
3,976,232 »	3,899,890 »	76,342 »	»	3,885,290 »	3,814,981 02	
11,041,200 »	10,987,975 »	55,225 »	»	10,669,947 »	10,512,857 20	
6,000 »	6,000 »	»	»	6,000 »	4,798 24	
1,236,557 »	»	1,236,557 »	»	»	»	
25,025,684 »	23,660,433 »	1,395,385 »	30,134 »	23,210,045 »	22,910,480 62	
AUGMENTATION. . . fr.		1,365,251 »				

(248)

ANNEXES

AUX DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1895.

ANNEXE N° 1.

L'Administration des sciences, des lettres et des beaux-arts pourrait être amenée à contracter, d'ici à la fin de l'année 1894, divers engagements grevant à la fois les crédits de plusieurs exercices.

Ces engagements éventuels seront portés à la connaissance de la Législature au Budget de 1896, si ce Budget est grevé de ce chef.

Dans le cas contraire, les conventions seront signalées dans l'état général à fournir aux Chambres législatives aux termes de l'article 46 de la loi sur la comptabilité de l'État.

(250)

ANNEXES N^{os} 2 ET 3.

SCIENCES, LETTRES ET BEAUX-ARTS.

RELEVÉS

des travaux de peinture et de sculpture en voie d'exécution, indiquant la part de l'État, des provinces, des communes et des établissements intéressés dans la dépense.

DÉSIGNATION DES TRAVAUX.	DÉPENSE TOTALE.	PART de LA DÉPENSE incombant A L'ÉTAT (a).	PART des COMMUNES, des FAMILES D'ARTISTES, etc.	Sommes liquidées jusqu'en et y compris L'EXERCICE 1891.
Église de Meix-devant-Virton (décoration du chœur).	1) 5,000 »	2,000 »	3,000 »	»
Hôtel de ville de Louvain.	2) 135,000 »	80,000 »	55,000 »	80,000 »
Exécution à l'eau-forte de cinq planches d'après des tableaux de Rubens.	3) 15,000 »	15,000 »	»	9,000 »
Décoration picturale de l'église St-Anne à Gand	4) 90,000 »	61,722 »	28,278	30,861 »
Décoration sculpturale extérieure du nouveau Musée des Beaux-Arts d'Anvers.	5) 216,500 »	100,000 »	116,500 »	40,000 »
Exécution en marbre d'un bas-relief intitulé « l'Humanité » .	6) 171,200 »	171,020 »	»	60,000 »
Exécution d'un abri pour le bas-relief intitulé « l'Humanité » .	7) 49,687 50	49,687 50	»	44,000 »
Gravure à l'eau-forte du tableau de Rubens : « Kermesse fla- mande », du Musée du Louvre, à Paris	8) 7,000 »	7,000 »	»	2,000 »
Gravure du tableau de Corneille Devo: représentant le por- trait de l'artiste et de sa famille	9) 10,000 »	6,000 »	4,000 »	2,000 »
A REPORTER. fr.	687,387 50	492,009 50	206,778 »	267,861 »

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

DÉPENSES A LIQUIDER SUR LE BUDGET				OBSERVATIONS.
de 1893	de 1894	de 1895	à venir.	
"	2,000 "	"	"	a) Les annuités ou subsides accordés par l'État ne sont payés aux époques fixées, que pour autant que le degré d'avancement des travaux justifie l'octroi des subventions.
"	"	"	"	1) Contrat du 15 décembre 1872. Le travail est terminé.
"	"	"	"	2) Contrat du 14 novembre 1878. M. André Hennebicq s'est engagé à exécuter le travail de décoration intérieure de la salle du premier étage de l'hôtel de ville de Louvain. Cette décoration, composée de quatre grandes compositions historiques, de huit grandes figures pour les trumeaux, et de l'ornementation qui complète les peintures, est terminée.
"	3,000 "	3,000 "	"	3) M. Lenain est chargé de l'exécution de ces planches moyennant une somme de 15,000 francs; le paiement s'effectuera au fur et à mesure du degré d'avancement du travail, à raison de 3,000 francs par planche gravée.
10,287 "	10,287 "	10,287 "	"	4) M. Canneel s'est engagé à exécuter quarante-huit panneaux historiés de grandes dimensions. — La part de l'État sera payée au fur et à mesure du degré d'avancement du travail (M. Lybaert est chargé d'achever le travail interrompu par la mort de M. Canneel. Un contrat a été passé avec cet artiste, le 17 octobre 1895.)
20,000 "	20,000 "	20,000 "	"	5) Ce travail comporte : Deux groupes en cuivre repoussé par M. Th. Vinçotte. fr. 90,000 "
				Huit statues allégoriques par MM. Antoon, Dufurs, T. De Plyn, Ducaju, Joris, J. de Brackeleer, Pécher et Van Beurden 40,000 "
				Un bas-relief (armes de la ville d'Anvers) par M. G. Geels 10,000 "
				Deux groupes au-dessus des deux piédestaux par MM. Mignon et Fabri 30,000 "
				Un frise ornementale 30,000 "
				Onze bustes d'artistes par MM. Braecke, Pol-lant, Van Rasbourgh, Dupon, Vander Linden, Duwaerts, De Plyn, Dupuis, Weynsset Peeters 10,000 "
				TOTAL. . . fr. 210,000 "
10,000 "	15,000 "	25,000 "	61,200 "	6) Contrat du 8 août 1890. — M. Jef Lambeaux s'engage à exécuter en marbre, dans un abri qui sera mis à sa disposition, un bas-relief intitulé : « l'Humanité », ayant 7 mètres de hauteur sur 11 mètres de longueur, et à le terminer dans un délai de huit années. Une somme de 171,200 francs est affectée à l'exécution de l'œuvre. Le paiement s'effectuera comme suit : 1° 35,000 francs du chef de la prise de possession du carton; 2° 100,000 francs au fur et à mesure du degré d'avancement du travail; 3° 36,200 francs après la réception, par le Gouvernement, de l'œuvre entièrement terminée.
"	5,687 50	"	"	7) Contrat du 8 août 1890. — M. Horta s'engage à construire, au Parc du Cinquantenaire, un abri pour le bas-relief de M. Jef Lambeaux. Cet abri, mis à couvert et avancé dans la mesure du possible, sera mis à la disposition de M. Jef Lambeaux au plus tard le 1 ^{er} janvier 1892 et complètement terminé, y compris le trottoir, dans les trois mois qui suivront l'achèvement du bas-relief. Une somme de fr. 40,687 50 est affectée à ce travail et sera liquidée comme suit : 1° 5,000 francs après transport à pied d'œuvre des matériaux nécessaires pour l'exécution des fondations; 2° 3,000 francs après l'exécution des fondations; 3° 30,000 francs au fur et à mesure du degré d'avancement des travaux; 4° fr. 2,687 50 après la réception de l'abri complètement terminé.
1,000 "	2,000 "	2,000 "	"	8) Contrat du 9 mai 1880. — M. Danse est chargé du travail, moyennant la somme de 7,000 francs. Cette somme sera liquidée par acomptes successifs fixés comme suit : 2,000 francs après l'approbation du dessin de la gravure; 2,000 id. id. d'une épreuve constatant que la gravure est terminée aux deux tiers; 1,000 francs après l'approbation du travail; 2,000 francs après la remise à l'Administration des Beaux-Arts de 50 exemplaires de la gravure.
4,000 "	"	"	"	9) M. Lenain est chargé de ce travail, moyennant une somme de 10,000 francs. La quote-part de l'État sera soldée au fur et à mesure du degré d'avancement du travail.
45,287 "	57,974 50	60,287 "	61,200 "	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET

DÉSIGNATION DES TRAVAUX.	DÉPENSE TOTALE.	PART de LA DÉPENSE incombant à L'ÉTAT (a).	PART des COMMUNES, des FAIRQUES d'ÉGLISE, etc.	Sommes liquidées jusques et y compris L'EXERCICE 1894.
REPORT. . . . fr.	699,587 50	492,609 50	206,778 »	267,861 »
Gravure du tableau d'Alfred Stevens : « La Veuve et ses enfants ». (10)	5,000 »	5,000 »	»	1,606 »
Exécution d'un groupe en bronze : « Les Lutteurs ». . . . (11)	40,000 »	40,000 »	»	15,000 »
Décoration sculpturale de la façade latérale du Palais des Beaux-Arts. (12)	75,550 »	75,550 »	»	14,760 »
Exécution du modèle en plâtre d'une statue allégorique, destinée à être coulée en bronze pour la décoration du Palais des Beaux-Arts (13)	3,000 »	3,000 »	»	»
Nouvel Hôtel des postes à Bruxelles (14)	15,000 »	15,000 »	»	4,000 »
Exécution d'un groupe : « Des nègres attaqués par des chiens ». (15)	10,000 »	10,000 »	»	5,000 »
Exécution en bronze de six statues en vue de la décoration de la façade de l'Université de Liège (16)	43,000 »	32,250 »	10,750 »	»
À REPORTER. . . . fr.	890,937 50	675,409 50	217,528 »	508,277 »

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

DÉPENSES A LIQUIDER SUR LE BUDGET				OBSERVATIONS.
de 1893.	de 1894.	de 1895.	à venir.	
45,287 »	57,974 50	60,287 »	61,200 »	a) Les annuités ou subsides accordés par l'État ne sont payés aux époques fixées que pour autant que le degré d'avancement des travaux justifie l'octroi des subventions.
»	1,066 »	1,068 »	»	10) Contrat du 10 juillet 1891. — M. G. Biot est chargé de l'exécution de ce travail. La somme de 5,000 francs affectée à la gravure sera soldée par acomptes successifs, après l'approbation du dessin, la mise au ton de la planche et l'approbation définitive de la reproduction.
22,500 »	2,500 »	»	»	11) Contrat du 10 août 1892. — M. Vanderstappen s'engage à faire couler en bronze son groupe en plâtre « Les Lutteurs. » Une somme de 15,000 francs sera payée à l'artiste du chef de la prise de possession du modèle; 25,000 francs seront affectés à la coulée en bronze et payés sur les exercices de 1893 ou de 1894, après la réception de la reproduction entièrement terminée.
60,800 »	»	»	»	12) Le travail comporte : 1° 4 statues de 2 ^m , 10, pour la décoration des balcons (rez-de-chaussée) fr. 18,400 » 2° A l'étage, 2 bas-reliefs 5,400 » 3° Id. 4 id. 6,800 » 4° Sur l'acrotère, 4 motifs, de 1 ^m , 50 13,800 » 5° Id. 4 grands trophées (attributs) 17,000 » 6° A la façade latérale du Palais, 2 statues de 2 ^m , 60, à placer dans les niches. 11,350 » 7° A la façade latérale du Palais, un bas-relief (enfant à écusson) 3,000 » Les paiements seront effectués comme suit : 2/10 après l'approbation de la maquette au 1/4; 2/10 après l'approbation du modèle 1/2 grandeur d'exécution; 2/10 après la mise au point de la pierre; 1/10 après la réception de l'œuvre au lieu de sa destination. Ce travail est terminé.
»	1,500 »	1,500 »	»	13) Contrat du 1 ^{er} septembre 1892. — La statue a 2 ^m , 50 de hauteur. Le prix est fixé à 3,000 francs et sera soldé comme suit : 1° 500 francs après approbation du modèle au 1/4; 2° 1,000 francs après approbation du modèle grandeur d'exécution; 3° 1,500 francs après la remise du modèle dans l'atelier du fondeur.
5,000 »	6,000 »	»	»	14) Contrat du 24 mars 1892. — M. E. Van den Bussche s'engage à exécuter la décoration picturale du nouvel hôtel des Postes, comprenant 4 panneaux et le plafond représentant : A. Les moyens de transport postaux chez les principaux peuples de l'univers; B. Déchargement des colis postaux par la malle-poste; C. Charlemagne instituant les postes de son empire; D. Charles-Quint recevant le serment de Jean-Baptiste Tour et Taxis, en qualité de grand maître des Postes de l'Empire. Une somme de 15,000 francs sera payée au fur et à mesure du degré d'avancement du travail.
1,500 »	3,500 »	»	»	15) Contrat du 24 octobre 1892. — M. Samain s'engage à exécuter en marbre blanc, d'un seul bloc, un groupe représentant des nègres attaqués par des chiens. Une somme de 10,000 francs est affectée à ce travail et sera soldée comme suit : 1° 5,000 francs du chef de la prise de possession du modèle; 2° 5,000 francs après la réception du groupe entièrement achevé. Ce travail est terminé.
13,250 »	10,000 »	9,000 »	»	16) Contrat du 13 décembre 1892 — Ce travail comporte : A. 4 statues de 2 ^m , 55 au prix de 7,500 francs chacune; B. 2 statues de 2 ^m , 50 au prix de 6,500 francs chacune; Le paiement s'effectuera comme suit : 1° A. 1,000 francs et B. 1,000 francs après approbation de la maquette par le Gouvernement et l'Administration communale; 2° A. 2,500 francs et B. 2,000 francs après approbation du modèle grandeur d'exécution par le Gouvernement et l'Administration communale de Liège; 3° A. 4,000 francs et B. 3,500 francs après la fonte de l'œuvre et le placement au lieu de sa destination
148,537 »	85,140 50	72,455 »	61,200 »	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET

DÉSIGNATION DES TRAVAUX.	DEPENSE TOTALE.	PART de LA DÉPENSE incombant à l'ÉTAT (a).	PART des COMMUNES, des FAIRQUES D'ARRISSE, etc.	Sommes liquidées jusques et y compris l'exercice 1892.
REPORT.fr.	890,937 50	673,400 50	217,538 "	308,277 "
Décoration sculpturale du Jardin botanique de l'État (Exécution des maquettes)	17) 20,800 "	20,800 "	"	"
Décoration sculpturale du Jardin botanique de l'État (Exécution des modèles)	18) 49,000 "	49,000 "	"	"
Copie d'après Spagna : « Les Neuf Muses »	19) 12,000 "	12,000 "	"	"
Composition picturale destinée au grand panneau de la salle des séances du tribunal de commerce au Palais de Justice de Bruxelles	20) 16,000 "	16,000 "	"	"
Statue en marbre représentant : « Une femme assise »	21) 11,000 "	11,000 "	"	"
Groupe en marbre représentant : « Le Pardon »	22) 12,000 "	12,000 "	"	"
Statue en marbre représentant : « Sainte Cécile »	23) 10,000 "	10,000 "	"	"
Gravure du tableau de Ch. Doms : « La lecture de la Bible prohibée. »	24) 10,000 "	6,000 "	4,000 "	3,000 "
Gravure du tableau d'Albrecht De Vriendt représentant : « Hommage à Charles-Quint enfant »	25) 15,000 "	11,000 "	4,000 "	"
Gravure d'après le « Christ en croix » de Van Dyck.	26) 5,000 "	5,000 "	"	"
Décoration picturale de la salle des délibérations et de l'anti-chambre du Conseil provincial du Hainaut.	27) 20,000 "	10,000 "	10,000 "	"
TOTAUX.fr.	1,071,737 50	836,209 50	235,528 "	311,277 "

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

DÉPENSES A LIQUIDER SUR LE BUDGET				OBSERVATIONS.
de 1893.	de 1894.	de 1895.	à venir.	
148,537 »	85,140 50	72,455 »	61,200 »	a) Les annuités ou subsides accordés par l'État ne sont payés aux époques fixées que pour autant que le degré d'avancement des travaux justifie l'octroi des subventions.
10,400 »	10,400 »	»	»	
»	24,500 »	24,500 »	»	17) Contrat du 30 juin 1893. — MM. Ch. Vanderstappen et Const. Meunier s'engagent à exécuter toutes les maquettes au quart de la grandeur d'exécution des groupes et des statues destinés à cette décoration. La somme de 20,800 fr affectée à ce travail sera soldée sur trois exercices. Ce travail est terminé.
»	»	»	»	18) Ce travail comporte : Quatre modèles de groupes de figures et animaux de 2 mètres de hauteur par MM. Dillens, Migoon, Charlier et V. De Haen. . . fr. 24,000 » Deux modèles de statues de 2 ^m 20 de hauteur par MM. de Mathelin et Van Hove 6,000 » Quatre modèles de motifs d'animaux de 1 ^m 65 de largeur sur 0 ^m 80 de hauteur par MM. Samuel, Hérain, Gaspar et Namur 8,000 » Quatre modèles de motifs d'oiseaux (1 ^m 50, ailes déployées) par MM. Bouquet, Crick, Weygers et Van Heffen. 8,000 » Deux modèles de cardélabres par M. Rousseau 3,000 »
3,000 »	3,000 »	3,000 »	3,000 »	19) Contrat du 3 mai 1893. — M. Gullens s'engage à exécuter les copies. La somme de 12,000 francs sera soldée au fur et à mesure du degré d'avancement du travail.
»	4,000 »	8,000 »	4,000 »	20) Contrat du 21 juin 1893. — M. Mellery s'engage à exécuter cette composition. Une somme de 11,000 francs est affectée à ce travail et sera soldée comme suit : 4,000 francs du chef de l'approbation de l'esquisse; 12,000 francs au fur et à mesure du degré d'avancement du travail.
5,000 »	3,000 »	3,000 »	»	21) Contrat du 30 décembre 1893. — M. Dubois s'engage à exécuter une reproduction en marbre de la statue : « Une femme assise », aux conditions ci-après : 5,000 francs du chef de la prise de possession du modèle en plâtre; 3,000 francs du chef de la mise au point du marbre; 3,000 francs du chef de la réception de la reproduction entièrement terminée.
»	6,000 »	6,000 »	»	22) Contrat du 30 décembre 1893. — M. Braecke s'engage à exécuter une reproduction de son groupe en marbre : « Le Pardon ». Le paiement s'effectuera de la manière suivante : 6,000 francs du chef de la prise de possession du plâtre; 3,000 francs du chef de la mise au point de la pierre; 3,000 francs du chef de la réception définitive de l'œuvre entièrement terminée.
»	5,000 »	5,000 »	»	23) Contrat du 12 avril 1894. — M. Lefever s'engage à exécuter une reproduction en marbre de la statue de sainte Cécile. Le paiement aura lieu de la manière ci-après : 5,000 francs du chef de la prise de possession du plâtre; 2,500 francs du chef de la mise au point du marbre; 2,500 francs du chef de la réception de la reproduction entièrement terminée.
»	3,000 »	»	»	L'artiste s'engage à ne pas reproduire son œuvre dans les dimensions de l'original.
»	2,000 »	4,000 »	5,000 »	24) M. J.-B. Meunier est chargé de l'exécution de ce travail moyennant une somme de 10,000 francs. La quote-part de l'État sera soldée au fur et à mesure du degré d'avancement du travail.
»	2,000 »	3,000 »	»	25) M. Van der Veken est chargé de l'exécution de ce travail moyennant une somme de 15,000 francs. La quote-part de l'État sera soldée au fur et à mesure du degré d'avancement du travail. Un contrat sera passé prochainement avec l'artiste.
»	7,500 »	2,500 »	»	26) M. Van der Veken est chargé de l'exécution de ce travail, moyennant la somme de 5,000 francs, qui sera soldée comme suit : 1,000 francs après l'approbation du dessin; 3,000 francs du chef d'approbation des états; 1,000 francs du chef de la remise de 20 exemplaires de la gravure entièrement terminée.
160,757 »	153,540 50	131,455 »	73,200 »	27) MM. Hennebicq, Herbo et Bourlard sont chargés de l'exécution de cette décoration. Une somme de 20,000 francs est affectée à ce travail.

ANNEXE 3
(Monuments aux hommes illustres).

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET

DÉSIGNATION DES TRAVAUX.	DÉPENSE TOTALE.	PART de L'ÉTAT (a).	PART des établissements ou administrations intéressés.	Sommes liquidées jusques et y compris L'EXERCICE 1891.
Bas-reliefs et inscriptions au piédestal de la statue de Godefroid de Bouillon	28,000 » 1)	28,000 »	»	16,000 »
Buste Alvin	2,500 » 2)	2,500 »	»	2,500 »
Monument Van Maerlant	10,000 » 3)	10,000 »	»	10,000 »
Monument Rogier	61,119 24 4)	20,000 »	44,119 24	20,000 »
Buste Braemt	2,500 » 5)	2,500 »	»	2,500 »
— E. Ducpetiaux	2,500 » 6)	2,500 »	»	2,500 »
— Ch. de Bériot	2,500 » 7)	2,500 »	»	2,500 »
— Ch. Du Mortier	2,500 » 8)	2,500 »	»	2,500 »
— E. Defacqz	2,500 » 9)	2,500 »	»	1,250 »
— J. Nolet de Brauwere	2,500 » 10)	2,500 »	»	2,500 »
— E. Stroobant	2,500 » 11)	2,500 »	»	2,500 »
— lieutenant-général Liagre	2,500 » 12)	2,500 »	»	1,250 »
Monument de Haerne	85,000 » 13)	50,000 »	35,000 »	»
Buste L. Gallait	2,500 » 14)	2,500 »	»	»
— J. De Laet	2,500 » 15)	2,500 »	»	»
— J. Rousseau	2,500 » 16)	2,500 »	»	»
A REPORTER . . . fr.	217,119 24	138,000 »	79,119 24	66,000 »

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

DÉPENSES LIQUIDES sur 1892	DEPENSES A IMPUTER SUR LE BUDGET DE				OBSERVATIONS
	1893	1894	1895	à venir	
					a) Les annuités ou subsides accordés par l'Etat ne sont payés aux époques fixées que pour autant que le degré d'avancement du travail justifie l'octroi des subventions
.	"	12,000	"	"	1) Contrat du 15 mars 1874. Ce travail est confié à M. le statuaire De Groot, de Bruxelles. Les bas-reliefs représentent 1 ^o La prise de Jérusalem; 2 ^o la publication des Assises. M. De Groot a reçu une somme de 6,000 francs après le placement des tables de bronze portant les inscriptions, 5,000 francs après l'approbation de chacun des bas-reliefs, une somme de 12,000 francs sera payée après la réception et le placement des bas-reliefs coulés en bronze.
.	"	"	"	"	2) Contrat du 5 juillet 1887. — Le buste est fourni.
.	"	"	"	"	3) Contrat du 12 août 1889. — M. Pickery s'engage à exécuter un monument en pierre d'Leussines au poète Jacob Van Maclant. Une somme de 10,000 francs est affectée à l'exécution de cette œuvre. — Ce travail est terminé.
.	"	"	"	"	4) M. De Groot est chargé de l'exécution du monument, à ériger sur une des places publiques de Bruxelles. La quote part de l'Etat sera liquidée au fur et à mesure du degré d'avancement de l'œuvre.
.	"	"	"	"	5) Contrat du 2 septembre 1890. — Le prix de ce buste en marbre est fixé à 2,500 francs payables par moitié après l'approbation du modèle en terre, approuvé par le Gouvernement, et la réception de l'œuvre entièrement terminée. — Ce buste est fourni.
.	"	"	"	"	6) Idem Idem
.	"	"	"	"	7) Idem Idem
.	"	"	"	"	8) Idem Idem
1,250	"	"	"	"	9) Idem Idem.
.	"	"	"	"	10) Contrat du 7 avril 1891. — Idem
.	"	"	"	"	11) Idem Idem
1,250	"	"	"	"	12) Contrat du 10 septembre 1891. — Idem.
30,000	"	10,000	10,000		13) Contrat du 13 août 1892. — M. De Vigne s'engage à exécuter le monument, à ériger sur la Grand'Place, à Courtrai. La quote part de l'Etat sera liquidée en cinq annuités.
2,500	"	"	"	"	14) Contrat du 7 septembre 1892. — Le prix de ce buste en marbre est fixé à 2,500 francs payables par moitié après l'approbation du modèle en terre et la réception de l'œuvre entièrement terminée. Ce buste est fourni.
2,500	"	"	"	"	15) Contrat du 23 juin 1892. — Idem. Idem
.	2,500	"	"	"	16) Contrat du 3 novembre 1892. — Idem Idem
37,500	2,500	22,000	10,000	"	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET

DÉSIGNATION DES TRAVAUX.	DÉPENSE TOTALE.	PART de L'ÉTAT (a).	PART des établissements ou administrations intéressés.	Sommes liquidées jusques et y compris L'EXERCICE 1891.
REPORT. fr.	217,119 24	138,000 "	79,119 24	60,000 "
Monument au R. V. Père Damien	20,000 "	17) 10,000 "	10,000 "	"
— Van Duyse	20,000 "	18) 10,000 "	10,000 "	"
— Vanderlinden d'Hoogvoorst	24,500 "	19) 12,000 "	12,500 "	"
— Ch. De Coster	18,000 "	20) 9,000 "	9,000 "	"
Buste Eng. Verhoeckhoven	2,500 "	21) 2,500 "	"	"
— Vieuxtemps	2,500 "	22) 2,500 "	"	"
— Plateau	2,500 "	23) 2,500 "	"	"
— Van Hulthem	2,500 "	24) 2,500 "	"	"
— Schayes	2,500 "	25) 2,500 "	"	"
— Defacqz	2,500 "	26) 2,500 "	"	"
— Snellaert	2,500 "	27) 2,500 "	"	"
— Conscience	2,500 "	28) 2,500 "	"	"
— Ledeganck	2,500 "	29) 2,500 "	"	"
— F. de Brackeleer	2,500 "	30) 2,500 "	"	"
— Prudens Van Duyze	2,500 "	31) 2,500 "	"	"
— Follot	2,500 "	32) 2,500 "	"	"
— Thiernesse	2,500 "	33) 2,500 "	"	"
— Tallois	2,500 "	34) 2,500 "	"	"
— Delcroix	2,500 "	35) 2,500 "	"	"
Monument au compositeur Mery	9,000 "	36) 1,500 "	7,500 "	"
TOTAUX. fr.	346,212 24	218,000 "	128,212 24	60,000 "

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

DÉPENSES LIQUIDÉES sur 1892.	DÉPENSES A IMPUTER SUR LE BUDGET DE				OBSERVATIONS.
	1893.	1894.	1895.	à venir.	
57,500 »	2,500 »	22,000 »	10,000 »	»	(a) Les annuités ou subsides accordés par l'État ne sont payés aux époques fixées que pour autant que le degré d'avancement du travail justifie l'octroi des subventions.
10,000 »	»	»	»	»	17) M. Const. Meunier s'engage à exécuter le monument à ériger sur une place publique à Louvain. Ce travail est terminé.
10,000 »	»	»	»	»	18) M. De Vreese s'engage à exécuter ce monument à ériger sur une des places publiques de Termonde. Ce travail est terminé.
12,000 »	»	»	»	»	19) M. Laumans s'engage à exécuter le monument à ériger sur la place publique de la commune de Meysse. Ce travail est terminé.
»	9,000 »	»	»	»	20) M. Samuel s'engage à exécuter le monument à ériger sur une des places publiques de la commune d'Ixelles. Ce travail est terminé.
»	1,250 »	1,250 »	»	»	21) Contrat du 30 octobre 1893. — Le prix de ce buste en marbre est fixé à 2,500 francs payables par moitié après l'approbation du modèle en terre et la réception de l'œuvre entièrement terminée.
»	1,250 »	1,250 »	»	»	22) Idem. Idem.
»	»	1,250 »	1,250 »	»	23) Idem. Idem.
»	1,250 »	1,250 »	»	»	24) Idem. Idem.
»	1,250 »	1,250 »	»	»	25) Idem. Idem.
»	»	2,500 »	»	»	26) Contrat du 15 janvier 1894. — Idem.
»	»	2,500 »	»	»	27) Contrat du 9 février 1894. — Idem.
»	»	2,500 »	»	»	28) Idem. Idem.
»	»	1,250 »	1,250 »	»	29) Idem. Idem.
»	»	1,250 »	1,250 »	»	30) Contrat du 14 avril 1894. — Idem.
»	»	1,250 »	1,250 »	»	31) Contrat du 30 juin 1894. — Idem.
»	»	1,250 »	1,250 »	»	32) Contrat du 3 septembre 1894. — Idem.
»	»	1,250 »	1,250 »	»	33) Idem. Idem.
»	»	1,250 »	1,250 »	»	34) Idem. Idem.
»	»	1,250 »	1,250 »	»	35) Contrat du 12 septembre 1894. — Idem.
»	»	1,500 »	»	»	36) M. Leroy s'engage à exécuter le monument à ériger sur une des places publiques de Gand au prix de 9,000 francs.
69,500 »	16,500 »	46,000 »	20,000 »	»	

(962)